

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES (1932-1975)

Épisode précédent :
[SIFA \(1922-1932\).](#)

INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES (*Les Annales coloniales*, 24 décembre 1932)

M. G[eorges] Maspero [fils aîné de l'égyptologue Gaston Maspero. Gouv. intérim Cochinchine 1918-1920], président du conseil de la « Banque industrielle de Chine* », vient d'être nommé président du conseil de la « Société indochinoise et forestière des allumettes. »

INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES (*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1932)

À l'issue de l'assemblée ordinaire du 27 décembre, cette société a communiqué à la presse la note suivante :

La situation serrée de la trésorerie due à la gestion du précédent président et administrateur délégué l'ont obligé à quitter la société. (Il s'agit de M. Frédéric Mange.)

Le conseil a prié M. Maspero de vouloir bien accepter la charge de la présidence et de vouloir bien prendre en mains la réorganisation technique et administrative de la société.

Des missions sont en cours de travail dont les résultats ne pourront être connus que dans plusieurs mois.

En attendant, le conseil a présenté un bilan établi selon les règles habituelles qui ne préjuge pas des amortissements qui y aura lieu de faire sur certains postes.

En ce qui concerne l'activité industrielle, les ventes sont passées de 32.000 caisses en 1929 à 31.000 en 1930 et à 29.200 [le 1^{er} chiffre est peu lisible] en 1931.

Après amortissements industriels et affectation d'une somme de 94.014 fr. 85 aux réserves, le compte de Profits et pertes ne présente aucun solde. Les réserves autres que la Réserve légale ont été bloquées sous le titre général de « Réserve pour risques en cours » pour une somme de 4.797.075 fr. 75.

Le rapport du conseil d'administration — ajoute l'Agence télégraphique universelle — beaucoup plus explicite sur les faits qui ont marqué l'existence sociale que le communiqué par lequel nous avons commencé, indique qu'au début de l'année 1932, le conseil, inquiet d'une situation de trésorerie anormalement serrée, a fait procéder à des investigations qui ont révélé des agissements anormaux imputables au président et administrateur délégué, M. Frédéric Mange. Celui-ci avait — à l'insu de ses collègues — employé une partie de la trésorerie de la Société, soit à des études ou brevets personnels relatifs à l'industrie des allumettes, soit dans des participations à des affaires

entièrement étrangères à l'objet social. Dès que ces faits furent connus, la présidence et la délégation furent retirées à M. Frédéric Mange.

Il fut, de plus, révélé ultérieurement au conseil, que son ex-président et administrateur délégué avait accepté au nom de la société des effets sans cause dont aucune trace n'existe dans la comptabilité, ni dans les opérations sociales. « Le conseil, est-il dit textuellement dans le rapport, n'a pu obtenir que péniblement la reconnaissance de ces actes à la suite de quoi, M. Frédéric Mange a donné immédiatement sa démission d'administrateur au conseil qui en a pris acte sur le champ. »

L'administrateur démissionnaire, ou plutôt, « démissionné », a pris certains engagements dont le conseil resté en fonctions s'efforcera d'obtenir l'exécution. Il ne pouvait proposer le *quitus* et celui-ci a été réservé par l'assemblée.

Quant aux répercussions que ces actes ont pu exercer sur la situation de l'affaire, des experts s'en occupent en ce moment et ce n'est qu'à la prochaine assemblée ordinaire que le résultat de leur travail pourra être communiqué.

L'assemblée a approuvé les résolutions qui lui étaient présentées ; elle a ratifié la nomination comme administrateur de M. [E.] Guyot en remplacement de M. François Mange, décédé, cet administrateur n'étant pas le même, notons-le, que celui dont la société a eu à se plaindre ; c'est pourquoi, d'ailleurs, *quitus* a été donné sans opposition à sa succession.

INDOCHINOISE ET FORESTIÈRE DES ALLUMETTES (*Les Annales coloniales*, 1^{er} juillet 1933)

Les comptes de l'exercice 1932 qui seront présentés à l'assemblée du 18 juillet se soldent, après 1.780.888 fr. d'amortissements, par une perte de 1.695.689 fr.

Au bilan au 31 décembre 1932, les immobilisations figurent pour 7.851.310 fr. contre 8.439.080 fr. L'actif disponible s'élève à 1.667.479 fr. contre 47.021 fr., le réalisable à 10.257.829 fr. au lieu de 10.817.012 fr. Au passif, les comptes créditeurs sont passés de 5.278.309 fr. à 5.816.485 fr. Les réserves se totalisent par 5.515.044 fr. pour un capital de 9.104.000 fr.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE ET FORESTIÈRE DES ALLUMETTES (*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 août 1933)

L'assemblée ordinaire, tenue le 4 août, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1932 dont les résultats bruts s'élèvent à 85.198 fr., formant avec les amortissements industriels normaux pratiqués, une perte d'exploitation de 788.770 fr. Les amortissements antérieurement pratiqués ayant été reconnus insuffisants, il a été pratiqué 906.919 fr d'amortissements supplémentaires, ce qui fait ressortir une perte définitive de 1.605 689 francs.

M. Mahé, administrateur sortant, a été réélu.

Le conseil expose dans son rapport qu'il a envoyé en Indochine une mission d'experts-comptables pour procéder à la réorganisation de la comptabilité de la société. Le bilan porte les traces de cette réorganisation.

Les diverses réserves, autres que la réserve légale, ont été groupées sous le titre « Réserves pour risques en cours » se montant à 5.059.615 fr., chiffre qui doit être mis en regard du total des débiteurs divers et des avals, dans lequel sont incluses les dettes de M. Frédéric Mange s'élevant à 3.104.744 fr. et celles d'un autre débiteur provenant

d'avances qui lui avaient été faites, et dont le reliquat s'élève à 1.788.238 fr., plus un aval de 1 million qui avait été donné pour le compte de ce débiteur.

La Société a créé un syndicat des créanciers de M. Mange, et en est le gérant.

En 1932, le conseil a commencé la réorganisation des usines. Le directeur local a été changé.

À l'usine électrique, il y a lieu de procéder à la vérification ou au remplacement du matériel, notamment des chaudières : le rendement du réseau de distribution doit être amélioré.

La menuiserie-scierie a été mise en sommeil pour éviter des pertes et un surstockage de bois.

Quant à la branche « allumettes », la plus importante des exploitations de la Société, les ventes sont tombées à 16.000 caisses contre 19.200 en 1931. Les prix de revient ont pu être réduits.

La société étudie la possibilité de passer de nouveaux contrats de courant, mais elle est dans l'obligation d'attendre la réalisation des travaux d'intérêt général avant de pouvoir donner à cette branche un débouché important.

Quelques expéditions de bois ont été faites sur la France en 1932 : on cherche à les intensifier. Pour les allumettes le contrat avec MM. Denis Frères a été renouvelé à des conditions satisfaisantes. La Société a porté ses efforts également vers la vente d'allumettes à l'exportation.

Conseillers du commerce extérieur de la France
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 août 1933)

Sont nommés conseillers du commerce extérieur, pour une période de cinq années à compter du présent décret :

Au titre de l'article 8 du décret du 6 mars 1921 :

Mange (Louis), industriel à Benthuy
(J.O., 14 juillet 1933).

L'INFORMATION D'INDOCHINE
INDOCHINOISE FORESTIÈRE & DES ALLUMETTES
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 2 novembre 1933)

Fondée il y a trente ans par M. Frédéric Mange, la Société indochinoise forestière et des allumettes, après avoir connu des débuts laborieux, s'était classée parmi les meilleures affaires de la colonie. De 1918 à 1928, elle a distribué à ses actionnaires des dividendes intéressants, tout en consolidant sa situation industrielle par l'augmentation et le rajeunissement de son équipement.

Elle était l'œuvre d'un homme, M. F. Mange, son fondateur, président du conseil d'administration.

Aujourd'hui, c'est M. Maspero, ancien gouverneur de la Cochinchine, président de la Banque industrielle de Chine, administrateur de nombreuses affaires indochinoises de la Banque de Paris et des Pays-Bas [?], qui préside le conseil d'administration de la forestière et des allumettes. De M. Frédéric Mange, il n'est guère plus question, dans les rapports du conseil, si ce n'est pour différer le *quitus* qu'il demande comme administrateur sortant.

Compulsant le dossier de la Forestière, nous retrouvons parmi bien d'autres coupures élogieuses et au milieu d'une longue suite de bilans dignes de tous les éloges, une note

publiée en mai 1926 par la *Revue économique d'Extrême-Orient* (depuis « d'Indochine ») de M. Bauduin de Belleval et qui commence ainsi :

« La Société indochinoise forestière et des allumettes est une des entreprises les plus sympathiques de la colonie. À l'écart des puissances groupes financiers, dont elle excita d'ailleurs les convoitises, réduite à ses propres forces, cette société, qui a eu des débuts très modestes, est parvenue à se faire une place très enviable au soleil indochinois. Cette place, elle la doit à l'intelligence et à la persévérence de son fondateur, M. Frédéric Mange, qui l'avait créée et qui sût y intéresser des amis éprouvés ».

Depuis, la crise est venue, La Forestière n'est plus l'affaire de M. Mange qui est le débiteur de son ancienne affaire pour des sommes considérables.

On l'a « exécuté ». Aujourd'hui, à Benthuy, règnent les experts-comptables, les banquiers et les polytechniciens qui mettent de l'ordre dans les usines et les bilans.

Cette histoire, nous la retrouverons souvent fois au cours de nos pérégrinations à travers les sociétés indochinoises. Des personnages plus considérables et moins modestes que M. Mange ont disparu de la scène et presque toujours pour les mêmes pénibles raisons. Ce n'est pas la crise qui les a perdus : il sont les victimes des temps faciles qui ont précédé l'actuelle dépression.

L'Indochine tout entière paie aujourd'hui l'erreur qu'elle a commise en se faisant à elle-même une trop grande confiance, un trop important crédit.

*
* *

L'exercice 1932 de la Société indochinoise forestière et des allumettes se solde par une perte d'exploitation de 85.198 fr. 80. Les amortissements industriels normaux portent le chiffre à 788.770 francs. À cette somme, il convient d'ajouter le montant des amortissements que le conseil d'administration, sur le rapport d'experts comptables, a cru devoir pratiquer sur certains postes insuffisamment amortis au cours des exercices antérieurs, et qui s'élève à 906.919 fr. 14. La perte définitive de l'exercice ressort donc à 1.695.689 francs 14.

Nous donnons ci-dessous le bilan et le compte de Profit et Pertes tel qu'il a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires tenue à Paris le 4 août dernier sous la présidence de M. Maspero.

Le conseil, dans son rapport, indique qu'il a envoyé à Benthuy une mission composée d'experts comptables expérimentés qui ont remis en ordre les comptes de la Société et donné des directives pour l'établissement du bilan.

En ce qui concerne les débiteurs divers, M. Mange figure dans ce poste pour plus de 3 [peu lisible] millions de francs. Un parent de M. Mange y figure pour près de 1.800.000 francs et, de plus, la société est engagée de son chef par un aval de un million de francs.

La Société s'efforce de récupérer ces sommes. Elle a pris des dispositions pour valoriser, d'accord avec d'autres créanciers nantis, les gages qu'elle détient sur M. Mange. Elle poursuit, en outre, le recouvrement des autres créances inscrites au poste « débiteurs divers ». Des amortissements ont été déjà pratiqués pour les créances reconnues irrécouvrables.

M. Louis Mange¹, fils du fondateur, qui assurait la direction générale à Benthuy, n'a pas eu son contrat renouvelé. Le conseil l'a remplacé par M. Chatot, ancien élève de l'École polytechnique, qui a dirigé à Saïgon, il y a quelques années, les Établissements Poinsard & Veyret.

Le nouveau directeur général est actuellement sur place où il entreprend la réorganisation et l'amélioration de la situation industrielle de la Société.

¹ Louis Mange : administrateur de la [Gomme laque J. -B.](#)

*
* *

L'exploitation comprend trois branches : électricité, menuiserie-sciérie, allumettes.

En ce qui concerne l'électricité, la société a entrepris le renouvellement de son matériel de production et l'amélioration de son réseau de distribution en vue d'un meilleur rendement.

La menuiserie-sciérie a été mise en sommeil. Le stock de bois durs est important. Fin 1932, ils figuraient aux écritures pour 1.024.755,52 ; après amortissements, ils ressortent à 820.000 francs.

La fabrication et la vente des allumettes sont en régression. Le chiffre de vente pour 1932, 16.000 caisses, est la moitié du chiffre de vente de 1929. Le contrat qui lie la société à la maison Denis frères a été renouvelé. Le conseil indique dans son rapport que la concurrence pendant l'année 1932 a été très vive, mais qu'on constate actuellement une détente sur le marché.

L'assemblée générale a, sur la proposition du conseil, renouvelé son mandat à M. [Georges] Mahé, administrateur sortant, et décidé de différer le *quitus* de M. Frédéric Mange, administrateur démissionnaire.

MM. Bruneel et Widmer ont été maintenus dans leur fonction de commissaires aux comptes.

ACTIF	
Immobilisations :	
Fabrication d'allumettes :	
Usines et terrains	578.000 00
Matériel	799.000 00
Scieries :	
Terrains, immeubles et matériel	1.867.002 00
Distributions d'électricité :	
Terrains, immeubles et matériel, lignes de transport de force et réseaux de distribution	2.963.300 00
Atelier mécanique :	
Bâtiment et matériel	183.001 00
Automobiles	1 00
Services généraux Benthuy :	
Terrains, immeubles et mobilier	1.166.001 00
Concessions, plantations, divers	295.005 00
Réalisable :	
Matières premières et approvisionnements divers	2.450.964 85
Débiteurs divers	6.820.785 86
Valeurs en portefeuille et participation	446.356 00
Cautions	36.879 40
Droit à la change des actionnaires	502.842 53
Disponible :	
Caisses et banques	49.451 37
Divers	618.027 24
Débiteurs par avals	1.000.000 00
Perte de l'exercice	<u>1.695.689 14</u>
	<u>21.472.306 39</u>
PASSIF	
Non exigible :	
Capital :	
Actions capital	4.552.000 00
Actions jouissance.	4.552.000 00
Réserves :	

Légale	455.200 00
Générale pour risques en cours	5.059.843 86
Exigible :	
Coupons	36.777 63
Créanciers divers	5.816 484 10
Engagements conditionnels :	
Créditeurs par avals	<u>1.000.000 00</u>
	<u>21.472.306 39</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux quelconques en Indochine et à Paris	594.410 40
Perte menuiserie	212.025 70
Amortissements	<u>1.780.887 94</u>
	<u>2.587.324 04</u>
CRÉDIT	
Résultats de fabrication et d'exploitation :	
Allumettes	547.492 10
Électricité	344.142 80
Perte	<u>1.695.689 14</u>
	<u>2.587.324 04</u>

Nous reproduisons ci-après, à titre d'indication, les comptes au 31 décembre 1930, dernier exercice social conduit par l'ancien conseil.

BILAN DU 31 DÉCEMBRE 1930

ACTIF	
Disponible :	
Caisse, banques et effets commerciaux en portefeuille	817.315 51
Réalisable :	
Valeurs en portefeuille	455.919 78
Participations	38.704 00

Cautionnements	43.544 50
Droits à la charge des actionnaires	530.331 51
Débiteurs divers	3.831.672 84
Stock matières premières en magasin et en route, bois en forêts et en chantier, produits fabriqués, marchandises en magasin	4.770.913 03
Immobilisé :	
Usine allum. Hanoï	385.871 28
Usine allum. Benthuy	1.439.730 60
Scieries Benthuy	2.537.046 83
Usine cent. Benthuy	3.047.502 51
Atelier mécanique	282.724 99
Automobiles	32.198 30
Lignes transports de force Vinh et réseaux	702 318 70
Services généraux immeubles, etc.	1.306.720 12
Commis, plant. divers.	525.528 25
Débiteurs par aval	1.000.000 00
	<u>21 748.040 68</u>

PASSIF	
Non exigible :	
Capital :	
Actions de capital	4 552.000 00
Actions de jouissance	4 552-000 00
Réserve légale	455.200 00
Réserve de prévoy.	2.000.000 00
Profits et pertes report 1929 ;	208.307 00
Exigible :	
Créanciers divers	5.507 514 98
Créditeurs par aval	1.000.000 00
Profits et pertes 1930	<u>3.473.018 70</u>
	<u>21.748.040 68</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES
Bénéfices bruts des exploitations 4 856.542 95

Frais généraux quelconques en Indochine et à Paris : 943.657 francs 85 ; réduction dans les évaluations de valeurs en portefeuille : 437.866,40 ; ensemble 1.383.524
25

3.473.018 70

Amort. du compte en suspens pour le mettre à 1 francs : 141.951,85 ; 10 % sur matériel ; 692.101,10 5 % sur immeubles ; 144.211,85 ; ensemble 978.264 80
2.494.653 90

À porter dans un compte spécial Réserve spéciale pour risques en cours, en considération de la situation générale 1.000 000 00

La réserve légale est au plein et s'élève à 455.200 francs. La réserve ordinaire s'élève à 2 millions de francs 1.494.753 90

À porter à nouveau au compte Profits et pertes sur l'exercice prochain, 1.494.753
90

À laquelle somme s'ajoutera le report de l'exercice 1929 208.307 00
Report total des bénéfices 1.703.660 90

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE

Résidence supérieure en Annam

Conseil français des intérêts économiques et financiers de l'Annam

Liste des électeurs

ANNÉE 1934

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1934)

2 — Circonscription électorale de Vinh

9 Barth, Henri Ingénieur à la SIFA Benthuy

12 Bellanger, Léon Employé de la SIFA France

25 Budelot, Adrien Employé de commerce [ancien comptable SIFA] Benthuy

32 Chatot, Édouard, Jean Dir. de la SIFA Benthuy

41 Couturier, André Mécanicien à la SIFA Benthuy

83 Herbaut, Paul Sans profession [Ancien chef ateliers SIFA] Vinh

Hanoï
AU PALAIS

Cour d'appel (Chambre correctionnelle)

Audience du vendredi 6 avril 1934

(*L'Avenir du Tonkin*, 6 avril 1934)

M. le premier président Mørchë est assisté de MM. les conseillers Eychenne et Nadaillat. M. l'avocat général Falck occupe le siège du ministère public Greffier : M. Chaalons. Huissier : M^e Chrétien

.....
Les arrêts suivants sont rendus :

3°) A. Dulcé contre Société forestière et des allumettes.

La Cour déclare recevable en la forme l'appel interjeté par Dulcé ès qualité contre le jugement du tribunal de paix à compétence étendue de Vinh du 30 août 1932 ; l'infirme en ce qui concerne les prétentions de Dulcé ès qualité concernant l'usage abusif par la Société indochinoise forestière et des allumettes (S. I. F. A.), du matériel de Gaussin ; le confirme pour le surplus ; déclare Dulcé ès qualité non fondé dans le

surplus de ses demandes, fins et conclusions, l'en déboute, ordonne la restitution de l'amende consignée ; condamne Dulcé ès qualités aux dépens de 1^{re} instance et d'appel qui seront employés en frais privilégiés de faillite ; en prononce la distraction au profit de M^e Larre, avocat, aux offres de droit, donne l'enregistrement des pièces visées au présent arrêt et non encore enregistrées.

NÉCROLOGIE
Frédéric Mange
(*Le Temps*, 19 mai 1934)

M^{me} Frédéric Mange, ses enfants, et petits-enfants ont la profonde douleur de faire part de la mort de M. Frédéric Mange, décédé le 15 mai 1934, en son domicile, 41, boulevard Magenta, dans sa soixante-seizième année. Les obsèques ont eu lieu le 18 mai dans la plus stricte intimité. Cet avis tient lieu de faire-part.

L'industrie des allumettes en Indochine
par BARBISIER [= Henri Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 avril 1934)

On aimerait voir le *Bulletin de l'Agence économique de l'Indochine*, revue officielle publiée aux frais du budget, garder une attitude impartiale et ne pas se faire l'avocate d'industries particulières et d'hommes d'affaires, ceux-ci fussent-ils d'anciens gouverneurs de la Cochinchine. Une industrie peut fort bien être décrite d'une manière objective, sans devenir une réclame financière plus ou moins tendancieuse ou un plaidoyer pour une aide étatiste, comme l'est par exemple, dans le dernier bulletin, l'article sur l'Industrie des allumettes en Indochine.

Cet article dépasse les limites permises de l'exagération. Le nombre des ouvriers et l'importance de la force motrice sont multipliés par dix et par vingt. La centrale de l'usine de Benthuy, dont les groupes électrogènes atteignent 4.050 kW, le triple de ce qui est nécessaire, a paru trop petite à l'auteur, qui, pour mieux impressionner les acheteurs éventuels d'actions, arrondit le chiffre à 40.000 kW, soit à peu près le chiffre total de toutes les centrales électriques d'Indochine.

Quant aux ouvriers à l'usine ou à domicile ; il trouve que 2.500 serait un nombre bien trop modeste ; il le porte donc à 50.000 : rien que cela ! Cinquante mille ouvriers pour faire environ 25.000 caisses, soit deux ouvriers pour une caisse d'allumettes par an. Ce qui est absurde, aussi absurde que les 40.000 kilowatts.

Tout cela vise à justifier des droits de douanes qui, beaucoup plus élevés que le prix de revient, ferment hermétiquement le marché indochinois aux allumettes étrangères, et la taxe sur les briquets, vexatoire et enfantine, votée l'an dernier par le Grand Conseil.

L'auteur de la note avoue lui-même que l'énormité du prix des allumettes, due à la taxe de consommation et aux droits de douane, a encouragé une contrebande active. Quant à la concurrence des briquets, à laquelle la société attribue ses récents déboires et qu'elle a cru pouvoir réduire en obtenant une taxe de 0 \$ 30 par briquet, c'est à mourir de rire et prouve que la dite société ne comprend rien à ce qui se passe dans le pays.

Cette taxe de 0 \$ 30 gênera les marchands, qui vendent les briquets à boutique ouverte, et encouragera une contrebande impossible à réprimer. Si, déjà les allumettes, dont la taxe (ou prime à la contrebande) est de 30 sous par 50 boîtes, encouragent les

contrebandiers, à combien plus forte raison ceux-ci seront-ils encouragés par la même prime pour un objet tout petit, deux fois plus petit et à peine plus lourd qu'une seule boîte d'allumettes.

Un briquet tout monté, du type courant, pèse 15 grammes, c'est-à-dire qu'une charge de 30 kg, qui laisse toute sa liberté d'allure à un contrebandier, comporte 2.000 briquets frappés de 600 \$ de droits.

C'est à dire que les quelque 900.000 briquets introduits, dit l'auteur, en 1933 et déclarés en douane tomberont probablement en 1934 à 900 briquets déclarés ; mais il en sera entré 900.000, qui n'auront pas payé de droits. C'est si facile ! 450 charges, soit dix voyages de 45 contrebandiers ou 45 voyages de dix contrebandiers ! Avec de longues frontières, si peu gardées !

D'ailleurs, c'est surtout la pierre à briquet qu'il s'agit d'introduire, soit, tout au plus, la charge de quatre ou cinq contrebandiers, la petite industrie villageoise fabriquant les briquets. Pour rendre possible la perception de la taxe, il aurait fallu punir de peines très sévères la simple détention d'un briquet non poinçonné et organiser un système de répression féroce. Même l'interdiction absolue de se servir de briquets serait d'ailleurs inefficace vis à vis de la population indigène ; il faudrait interdire de garder dans la chaumière une petite lampe allumée ou la braise couvant sous la cendre.

Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que la Société des allumettes ne se soit pas rendu compte des raisons véritables de la diminution de la consommation des allumettes.

Elle en a entrevu une : la contrebande ; mais celle-ci se confond avec la seconde, qui est, comme pour toutes choses dans ce pays appauvri : l'excessive taxation.

Cette taxation, nous dit l'article précité, est de 45 \$ pour un produit revenant à 30 \$, soit une fois et demi la valeur de ce produit. Et il y faut ajouter cette curieuse institution indochinoise renouvelée des dragonnades de Louvois, l'obligation pour chaque allumetterie (comme pour chaque distillerie) d'entretenir trois douaniers, dont un Français, à bien vivre en ne rien faisant dans l'enceinte de la fabrique.

Le prix des allumettes est ainsi rendu excessif pour une population d'une extrême pauvreté, surtout depuis que, dans tout le pays, la monnaie ne circule presque plus.

Rien que cela suffirait à expliquer pourquoi la consommation des allumettes est tombée de 45.750 boîtes en 1929 à 23.000, soit la moitié, en 1932.

Mais il y a une troisième raison, la principale, dont la société, ayant ses organes dirigeants à Paris, ne s'est pas rendu compte, c'est que la masse de la population fume moins. Elle fume moins parce que, très appauvrie, elle n'a plus le moyen d'acheter un tabac lui-même lourdement taxé. Il y a aussi une raison, pour la ville du moins : la généralisation de l'éclairage électrique ; ce sont chaque soir des centaines de milliers de lampes de moins à allumer.

Mais beaucoup plus importante était la consommation d'allumettes par les fumeurs du cai-diêu (diou), de la pipe à eau commune, de la famille, du cabaret ou du colporteur de thé chaud. L'Annamite, on le sait, ne fume qu'une pincée de tabac à la fois, trois ou quatre bouffées, et c'était chaque fois, au temps de la grande prospérité et de l'active circulation des piastres, une allumette brûlée. Soit un bon million de cai-diêu et au moins 20 pincées de tabac par jour pour chacun. Cela fait 20 millions d'allumettes par jour ou 400.000 boîtes, soit 55 caisses, soit 20.000 caisses par an ; juste la moitié de la consommation des bonnes années.

Or on fume beaucoup moins aujourd'hui au cai-diêu et quand on y fume, l'on allume à la veilleuse, qui reste allumée à côté ou à la braise qui couve sous la cendre dans un pot. Allez empêcher cela ! Et voilà, M. Maspero, pourquoi votre fille est muette, et le remède n'est ni dans des mesures douanières et des tracasseries policières, ni dans l'exportation aux colonies en demandant à l'État français de s'abstenir d'y vendre ses propres allumettes. Comptez-y ! Le remède est avant tout dans l'abaissement de 50 % du prix des allumettes.

En Indochine, cette mesure aura pour effet, en même temps, de supprimer la prime à la contrebande. Or cette réduction pourrait déjà s'effectuer par le seul fait de la réduction de la taxe de 45 \$ à 15 \$. Cette réduction serait moins énorme en réalité qu'en apparence. L'Indochine peut normalement consommer 46.000 caisses ; elle n'en consomme plus que 23.000. Or 23.000 caisses taxées 45 \$ produisent 1.035.000 \$, mais 46.000 caisses à 15 \$ produiraient 690.000 \$. La diminution du rendement de la taxe serait donc d'un tiers et non des deux tiers.

Mais il suffirait sans doute de réduire le prix des allumettes de 40 % ; d'autre part, les fabriques, qui sont loin de travailler à perte quand elles travaillent à plein rendement, pourraient, elles aussi, faire un double effort : amélioration de la qualité et réduction du prix de vente au demi-gros. La taxe pourrait donc n'être réduite que de moitié 22 \$ 50 au lieu de 45 \$. Alors nous arriverions au résultat suivant pour le rendement de la taxe :

Vente réduite à 23.000 caisses avec taxe de 45 \$ = 1.035.000 \$.

Vente ramenée à 46.000 caisses avec taxe de 22 \$ 50 = 1.035.000 \$.

Mais pour ramener la consommation au taux normal, il ne suffira pas d'agir sur le prix et la qualité des allumettes ; il faudra réduire aussi quelque peu les taxes sur le tabac et les cigarettes, aujourd'hui beaucoup trop élevés. Il faudra aussi s'occuper sérieusement de répandre dans le pays cette monnaie du pauvre : la sapèque, et de donner aux excellentes mesures, prises par MM. les résidents supérieurs Châtel et Pagès, toute leur efficacité.

L'immense avantage de la sapèque est de faciliter à ce peuple de gagne-petit les toutes petites transactions. Or la consommation des allumettes se prête dans le commerce de détail, à ces innombrables infimes transactions : une pincée de dix allumettes, une tasse de thé, une cigarette, deux oignons, une ou deux bouffées de pipe à eau, etc.

TRANSFERTS DE SIÈGE

(*Le Journal des finances*, 16 novembre 1934)

INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES

Siège transféré du 41, boulevard Magenta, à Paris, au 74, rue Saint-Lazare, Paris.

SOCIÉTÉ POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS FRÉDÉRIC MANGE

Siège transféré du 41, boulevard Magenta, Paris, au 74, rue Saint-Lazare, Paris.

AU GRAND CONSEIL

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 décembre 1934)

[...] L'importante question de la taxe de consommation des allumettes est ensuite abordée. Au cours de la discussion, de nombreux conseillers prennent la parole dont M. de Lachevrotière qui combat le projet du gouvernement tendant à abaisser la taxe, et estime nécessaire de soutenir les industries locales.

Après de nouvelles interventions de MM. Mathieu, Mazet et Neumann, le rapport de la Commission est adopté qui concluait à l'adoption du projet administratif basé sur une diminution de taxe sur les allumettes étrangères de 90 p. à 37 p. 50 avec l'addendum suivant :

« Est modifié pour une durée de trois ans au maximum dans les termes de la présente délibération, l'arrêté du 20 mars 1930 ». [...]

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE
L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

Nº matricule	Nom et prénom	Profession	Adresse
1.533	Chatot (Jean)	Société indochinoise forestière et des allumettes	V i n h - Benthuy

TONKIN

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, janvier-février 1935)

La maison Ziteck est condamnée à payer à M. Pasqualini 1.080 piastres de loyers échus pour un immeuble de 180 p. par mois. Elle avait cédé son bail à M. Babou, étant entendu que, si celui-ci ne payait pas, la Société des Allumettes paierait le loyer. Celle-ci est également condamnée à payer.

ANNAM

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, janvier-février 1935)

La cour d'appel de Hanoï a confirmé la condamnation de la Société indochinoise forestière et des allumettes à verser 12.350 piastres à M. Herbaut.

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ANNAME

Année 1936

Liste des électeurs (1.201)

(Bulletin administratif de l'Annam, 15 février 1936)

2° — Circonscription électorale de Vinh

6 Barth Henri Direct, de la SIFA Benthuy
12 Bourcier Auguste Ingénieur à la SIFA Benthuy
22 Chatot Édouard Jean Directeur de la SIFA En congé en France
32 Couturier André Employé à la SIFA Benthuy
100 Machecourt Marcel Employé de la SIFA* Vinh
137 Richard Enzo Employé à la SIFA Benthuy
115 Luiggi, Paul Employé à la SIFA à Benthuy France
116 Marchecourt, Marcel Employé à la SIFA Vinh

Société indochinoise forestière et des allumettes

Assemblée ordinaire du 11 février 1936

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 14 mars 1936)

L'assemblée est présidée par M. Georges Maspero, président du conseil d'administration, assisté comme scrutateurs de MM. Rolloy [Bq de l'Indoch.] et [Henri] Rousseau [Denis fr.]

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqués, Messieurs, en assemblée générale en vue de vous tendre compte des opérations effectuées par notre société au cours de l'exercice 1934.

Cette assemblée aurait dû normalement être tenue au cours des neuf mois qui ont suivi la clôture dudit exercice. Étant donné l'importance des enquêtes et études auxquelles nous avons dû nous livrer et dont nous allons vous faire connaître les résultats, votre conseil n'a pas pu vous convoquer dans les délais normaux. Il s'en excuse et vous demandera de ratifier par votre vote cette dérogation involontaire aux dispositions statutaires.

Une concurrence dangereuse

Cet exercice a été marqué par la persistance de la crise économique. Nos ventes d'allumettes ont encore subi une forte diminution et n'ont atteint que 10.300 caisses contre 13.000 l'année précédente, mais nous nous empressons d'ajouter que, par la compression de frais de fabrication, les résultats d'exploitation n'ont pas été affectés par cette chute des ventes et ont au contraire montré une légère augmentation.

Nous vous signalons l'année dernière que nous vous heurtions à la concurrence des briquets. Nous devons ajouter cette année que cette concurrence se fait toujours plus sensible, favorisée qu'elle était par la différence de traitement qui était réservé par les douanes et régies de l'Indochine aux briquets — qui ne sont pas imposés — au détriment des allumettes qui subissent des taxes de consommation importantes.

Nous nous sommes employés à faire admettre un traitement plus équitable, et nous avons réussi à faire partager notre point de vue aux services du gouvernement général.

Nous avons obtenu d'abord une réduction à p. 25 par caisse de la taxe de consommation, qui était autrefois de 45 p. Les nouveaux tarifs qui frappent nos produits sont entrés en vigueur dans le courant de l'exercice 1935.

De plus, nous avons obtenu que soit soumis à la session du Grand conseil des intérêts économiques de l'Indochine un projet de taxation non seulement des briquets, mais du ferro-cérium [à] leur entrée dans la colonie. Cette taxe vient d'être votée.

Nous espérons que ces deux mesures conjointes permettront à l'avenir à l'industrie des allumettes de faire face à la concurrence des briquets, si toutefois les taxes ainsi votées reçoivent une stricte application.

Services électriques

Les résultats de l'activité de nos services électriques sont en sensible progrès ; nous avons eu la satisfaction de voir nos prix de revient baisser d'une façon continue, en même temps que les ventes de courant progressaient de façon régulière. Par ailleurs, nous avons pu passer dans des conditions intéressantes des marchés relatifs à l'approvisionnement de nos usines.

Les perspectives d'avenir sont favorables et l'exécution du programme d'irrigation de la région Vinh-Bênhuy, dont les premiers éléments devraient être mis en eau dans le courant de l'année 1936, ne peut que développer les résultats de notre centrale.

Scierie-menuiserie

Pendant l'exercice 1934, la scierie-menuiserie a amélioré son exploitation et, pour la première fois depuis bien des années, elle a ajouté son produit brut aux produits bruts des autres services au lieu d'amoindrir leurs résultats. Notre direction générale a pu alimenter les ateliers d'une façon continue, mais la mauvaise situation du marché des bois, tant en France qu'en Indochine, ne permet pas d'attendre de cette branche d'activité des résultats très sensibles.

Exploitations diverses

Comme vous vous le rappelez, nous avons été amenés à gérer une plantation de café qui constitue le gage d'une créance importante de M. Walthert². Cette plantation vient d'entrer enfin en production. Les résultats qui, pour l'exercice 1934, sont négatifs, figureront sans doute au compte de Profits et pertes de l'année 1935 pour un léger solde bénéficiaire.

Nous avons pu commencer d'alléger notre participation dans le Syndicat de Cam-Ranh*, créée pour consolider des avances autrefois consenties par M. F. Mange à un groupe intéressé par l'avenir de la baie de Cam-Ranh.

Nous vous avions annoncé, l'an passé, la cession des intérêts que notre société possédait dans la Compagnie côtière de l'Annam*. En raison de la valeur réduite pour laquelle ces titres figuraient dans l'évaluation de notre portefeuille, leur vente a ainsi procuré, hors exploitation, un certain profit.

De même, la vente à la ville de Hanoï d'une partie des terrains dépendant de notre usine et nécessaires à l'exécution du plan municipal d'extension, a permis, en dehors de la valeur pour laquelle ces terrains figuraient à l'actif, de réaliser un profit supplémentaire. De plus, la Ville s'étant engagée à exécuter des travaux de voirie sur les terrains ainsi achetés, nous pensons que les parcelles que nous avons conservées et non nécessaires à notre exploitation pourront, dans un certain avenir, trouver preneur.

Les bénéfices ainsi réalisés hors exploitation nous ont procuré un profit exceptionnel de 306.701 francs 60

Résultats de l'exercice

Les résultats bruts d'exploitation de nos diverses branches d'activité industrielle se sont totalisés à 1.003.795 80

contre 719.324 francs 80 pour l'année précédente.

Nos frais généraux, en sensible diminution n'ont été que de 384.140 20

laissant un résultat net d'exploitation de 619.665 60

En outre, les bénéfices exceptionnels hors exploitation montant comme il est dit ci-dessus à 306.701 60

sont venus s'ajouter à ce chiffre, donnant un total de 926.357 20

que des dépenses exceptionnelles, découlant de l'œuvre d'épuration entreprise, atteignant 240.328 60

ramènent à 686.028 00

Tel est le montant des résultats de l'exercice avant tout amortissement qui se comparent favorablement avec ceux de l'année dernière qui étaient seulement de 2118.623 fr. 70.

Au cours de l'exercice 1934, nous avons terminé les études nécessitées par la situation de notre société et nous avons procédé à une réévaluation de tous les postes de notre bilan.

D'une part, nous avons été amenés à faire de nombreux amortissements supplémentaires sur des postes de l'actif dont la valeur était surestimée et, d'autre part, nous avons pu, tout en restant dans les limites d'une grande prudence, réévaluer certains autres postes de l'actif, en particulier les terrains.

Le résultat de ce travail de mise au point se traduit par un surplus comptable de 393.058 00

qui, ajouté au montant ci-dessus de 686.028 68

donne un total de 1.079.086 60

Nous avons appliqué cette somme à l'amortissement partiel des pertes reportées de 1932 et 1933 et figurant au bilan pour 3.204.368 70

² Plantation de café Walthert à Phu-Qui.

et les avons ainsi ramenées au chiffre de 2.125.282 10

Au cours de votre assemblée du 27 décembre 1932, vous nous avez autorisés à constituer une réserve générale pour risques en cours qui figure au bilan du 31 décembre 1932 pour 5.054.485 20. Nous avons prélevé sur cette réserve la somme nécessaire pour annuler en totalité le solde des pertes reportées, soit 2.125.282 10

Notre réserve s'est trouvée ainsi ramenée à 2.929.203 10

Des comptes importants à amortir

Nous vous avons fait savoir, en son temps, que M. F. Mange s'était rendu indûment débiteur dans les livres de la société pour des sommes importantes qui, au 31 décembre 1934, se chiffreraient en capital et intérêts par 4.621.054 45

Nous avons eu le souci de porter au passif sous la rubrique Intérêts réservés la somme représentant les intérêts, soit 785.983 90

Étant donné qu'actuellement, nous avons la conviction que la succession F. Mange ne pourra distribuer aucune somme à ses créanciers, nous avons décidé tout d'abord d'opérer la compensation entre les sommes portées à « Intérêts à recouvrer sur le compte F. Mange » et les comptes débiteurs F. Mange, ce qui a ramené ceux-ci dans leur ensemble à 3.83.070 55

Nous avons ensuite appliqué le solde de la réserve pour risques en cours, soit 2.929.203 10

à un amortissement sur le compte F. Mange, qui, par suite, ne figure plus dans vos livres et à votre bilan que pour 905.867 45

Comme vous le savez, nous avons créé avec d'autres créanciers nantis de M. F. Mange, un syndicat pour la mise en valeur des éléments d'actif qu'il avait donnée en gage.

Notre part dans les produits de l'activité de ce syndicat devra servir à l'amortissement de notre créance, dans la limite ou les résultats le permettront.

Il va de soi que nous conservons tous nos droits éventuels, tant à l'encontre de la succession F. Mange que vis-à-vis du syndicat pour la mise en valeur des actifs Mange.

Nous avons tenu à présenter, sous une rubrique spéciale, deux comptes qui, jusqu'à présent, figuraient dans les Débiteurs divers.

1° Le solde du compte F. Mange, dont nous venons de vous indiquer le montant actuel, soit. 905.867 45

2° Le compte d'avances consenties autrefois par M. F. Mange à son gendre, M. Walthert*, qui se totalise par 2.304.743 90

Ainsi que vous vous le rappelez, nous avons obtenu de M. Walthert des hypothèques sur des plantations de café dont la gestion nous est confiée. Nous ne pouvons pas encore vous dire dans quelle mesure la valeur de ces plantations couvre le débit de M. Walthert.

Enfin, voulant assainir dans toute la mesure du possible la situation de votre société, nous avons fait procéder à un examen des comptes en remontant jusqu'à sa fondation.

Nous nous sommes ainsi rendu compte que M. F. Mange s'était tendu coupable de détournements d'ailleurs très anciens, dont le montant paraît être de 8.211.434 fr. 15, ce qui, d'après notre enquête, constitue un maximum.

Ainsi que nous venons de vous le dire, la succession F. Mange se trouve dans l'impossibilité de régler ses créanciers ; nous avons en conséquence considéré qu'il était inutile de la rechercher du chef des détournements de son auteur.

D'ailleurs, grâce aux mesures que nous avons prises depuis que M. F. Mange a quitté notre société, notre bilan au 31 décembre 1934 résume exactement notre situation active et passive à cette époque. L'apurement des détournements de M. F. Mange ne se trouvera terminé qu'au cours de l'exercice 1936. Nous nous empressons d'ajouter que le règlement des sommes que cet apurement comporte ne chargera guère les résultats et la trésorerie des exercices 1935 et 1936.

Les résultats obtenus

Tels sont, messieurs, les résultats des efforts que nous avons déployés depuis trois ans.

Nous avons d'abord procédé à une réorganisation industrielle de votre société — c'est à quoi notre directeur général, M. Chatot, s'est employé avec un dévouement auquel nous tenons à rendre hommage.

Nous avons ensuite réorganisé commercialement votre affaire, grâce à la révision et à l'amélioration de nos contrats avec nos vendeurs en Indochine et par la recherche de nouveaux débouchés.

Nous sommes conscients d'avoir tenu notre promesse de l'an dernier, à savoir : la présentation d'un bilan apuré et le dégagement des dettes exceptionnelles par des réalisations d'actifs improductifs.

Questions à l'ordre du jour

Conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, nous vous rendons compte que des opérations faites avec vos administrateurs actuellement en exercice ou avec des sociétés dans lesquelles ils ont des intérêts n'ont jamais été que des opérations normales et courantes, et nous vous demandons de leur renouveler les autorisations exigées par les dispositions légales.

MM H[enri] Rousseau et E[mile] Welti, administrateurs de votre société, dont le mandat arrive à expiration, se représentent à nouveau à vos suffrages.

Nous vous proposons de maintenir MM. Bruneel et Widmer, commissaires aux comptes de l'exercice 1935, avec rémunération pour chacun de 1.000 francs.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1934

16.530.066 65

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux quelconques et charges financières en Indochine et à Paris	384.140
Frais exceptionnels et règlement d'opérations antérieures à l'exercice	240.328 60
Perte d'exploitations diverses	30.812 20
Amortissement partiel des pertes antérieures	1.079.086 60
	<u>1.784.367 60</u>
CRÉDIT	
Résultats de fabrication et d'exploitation :	
Allumettes	497.054 00
Électricité	474.416 61
Menuiserie, scierie et divers	63.137 39
Bénéfices exceptionnels	306.701 60
Surplus comptable provenant de la réévaluation de l'actif	393.058 00

Société indochinoise forestière et des allumettes
 Assemblée ordinaire du 9 juin 1936
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 26 septembre 1936)

Assemblée présidée par M. Georges Maspero, président du conseil d'administration, assisté comme scrutateurs des deux plus forts actionnaires présents, les représentants de la Maison Denis Frères et de la Banque de l'Indochine.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqués, Messieurs, en assemblée générale en vue de vous rendre compte des opérations effectuées par notre société au cours de l'exercice 1935.

Grâce aux diverses mesures de réorganisation prises, il nous a été possible cette année de vous convoquer en temps utile, et nous espérons pouvoir continuer dans l'avenir de vous rendre compte des résultats de l'activité de votre société dans un délai très bref à la suite de la clôture de l'exercice.

Département allumettes

Nos ventes d'allumettes ont atteint 9.400 caisses au lieu de 10.300 l'année précédente, ceci comprenant quelques ventes à l'exportation que nous avons essayé d'amorcer malgré les immenses difficultés qui nous sont opposées par une concurrence acharnée. Cette concurrence nous est faite d'ailleurs par des organismes qu'en toute équité, nous ne devrions pas trouver sur notre chemin.

La taxe sur le ferro-cérium approuvée par le décret du 3 avril 1936 nous permettra, espérons le, de trouver en 1937 un marché plus sain. Quant à la taxe sur les briquets, elle n'a pas encore été appliquée

Au cours de l'exercice, toute la fabrication d'allumettes a été groupée à Hanoï en vue d'une meilleure utilisation des usines et pour nous rapprocher des centres producteurs des bois de belle qualité. Le résultat de ce transfert est que nous avons maintenant des allumettes qui donnent toute satisfaction à notre clientèle et nous permettent de lutter à armes égales avec les allumettes de toutes fabrications indochinoises ou étrangères, et sur tous les marchés sur lesquels nous nous sommes présentés.

En résumé, notre département allumettes nous a laissé cette année un profit qui, à lui seul, permet de faire face à l'ensemble des frais généraux et charges financières de notre société.

Autres branches d'activité

L'ensemble de l'activité de nos services électriques est encore en léger progrès. Les perspectives d'avenir restent favorables ainsi que nous vous l'avons fait prévoir au cours de notre dernière assemblée, et le développement du centre de Benthuy ne peut que favoriser nos exploitations. En effet, la construction de casernes et le développement des ateliers de chemin de fer provoquent une augmentation de la population fixe et de son pouvoir d'achat.

La scierie-menuiserie est en diminution. Cette branche d'activité n'a pour but que de nous permettre l'utilisation d'excédent de force et de matériel. Si le marché des bois tant en France qu'en Indochine s'améliorait, la scierie-menuiserie pourrait donner des résultats intéressants, mais rien ne permet à l'heure actuelle de le prévoir.

En ce qui concerne les plantations de café, une partie en est entrée dans notre patrimoine, conformément aux accords que nous avons passés avec notre débiteur,

M. Walthert*, et figure cette année au bilan pour 1.211.474 fr. 30. Une somme équivalente a été portée en diminution des dettes de M. Walthert vis-à-vis de notre société. La somme pour laquelle cette plantation figure à votre bilan correspond à une estimation raisonnable de sa valeur. Cette plantation a donné cette année de très légers profits et continue d'être gérée au mieux de vos intérêts.

En ce qui concerne les intérêts que nous avons à Cam-Ranh*, nous pouvons vous assurer que nous ne négligeons rien pour donner à cette base le développement auquel elle a droit. Depuis la clôture de l'exercice, nous avons pris en mains cette question et espérons pouvoir vous donner l'année prochaine des renseignements intéressants. [...]

Questions à l'ordre du jour

Depuis la clôture de l'exercice, M. Baudouin, directeur général de la Banque de l'Indochine; ne pouvant se consacrer comme il l'aurait voulu à nos travaux par suite de l'importance de ses fonctions, nous a présenté sa démission, qu'à notre grand regret nous avons dû accepter devant les raisons impérieuses présentées par notre collègue. Nous sommes heureux de rendre publiquement hommage à l'aide très précieuse qu'il nous a apportée au cours d'une période de la vie de votre société particulièrement difficile et ingrate.

M. Laurent³, directeur de la Banque de l'Indochine, a été désigné pour le remplacer au sein de votre conseil. Nous vous prions de ratifier par votre vote le choix de votre conseil d'administration. Nous nous félicitons de voir siéger parmi nous un collègue dont les conseils nous seront précieux.

MM. [G.] Maspero et [E.] Guyot, dont le mandat arrive à expiration, se présentent à nouveau à vos suffrages.

Conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, nous vous rendons compte que les opérations faites avec vos administrateurs actuellement en exercice ou avec des sociétés dans lesquelles ils ont des intérêts n'ont jamais été que des opérations normales et courantes, et nous vous demandons de leur renouveler les autorisations exigées par les dispositions légales.

Nous vous proposons de nommer MM. Bruneel et Corbin de Mangoux, commissaires aux comptes de l'exercice 1936, avec rémunération pour chacun de 1.000 francs. [...]

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES (*Le Monde colonial illustré*, novembre 1936, p. 133 a)

LA Société Indochinoise forestière et des allumettes exerce son activité sur quatre domaines principaux :

- Fabrication des allumettes ;
- Une centrale électrique ;
- Une plantation de café ;
- Une scierie-menuiserie.

En ce qui concerne la scierie-menuiserie et l'exploitation de café, des efforts ont été poursuivis en vue d'améliorer le rendement de ces deux branches.

En ce qui concerne la centrale électrique, de nouveaux aménagements permettent à la Société d'envisager tous les développements possibles du centre urbain de Vinh-Benthuy, des ateliers du chemin de fer dont le doublement a été décidé, ainsi que des stations de pompage pour les très importantes irrigations envisagées pour cette région.

Enfin, en ce qui concerne les allumettes, estimant que la faveur que le public indochinois manifestait pour ses produits très nettement améliorés au cours de ces

³ Jean Laurent (1900-1952) : polytechnicien, inspecteur des finances, il entre à la Banque de l'Indochine le 1^{er} janvier 1928 comme inspecteur général et en devient directeur général en 1946. Voir encadré.

dernières années était très justifiée, la Société Indochinoise forestière et des allumettes a décidé de prospecter de nouveaux marchés. Elle est actuellement très puissamment installée à Madagascar où ses produits sont extrêmement répandus et ont, à peu de chose près, supplanté toute concurrence. Il est à noter qu'avant ces dernières années, Madagascar ne connaissait que des allumettes étrangères.

Poussant plus loin ses ambitions, la Société a très largement prospecté le marché algérien où ses produits ont rencontré un certain succès.

Enfin, tous les comptoirs de l'Afrique Occidentale Française sont actuellement alimentés en allumettes indochinoises, et la Société attend avec confiance les résultats de la Grande Traite qui confirmeront certainement le goût du public de l'Afrique Occidentale Française pour une allumette de fabrication coloniale.

Il est à espérer que ces efforts, que la Société continuera de poursuivre avec opiniâtreté, ne seront pas contrecarrés par une concurrence étrangère, même menée par voie indirecte.

Indochinoise forestière et des allumettes
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 novembre 1936)

Le bénéfice qu'escompte la société, pour l'exercice 1936, serait très nettement supérieur à celui de 1935. Il n'est pas question de le distribuer sous forme de dividende, mais de l'employer à l'allégement des dettes (près de 4 millions 1/2 au dernier bilan), ce qui entraînera la diminution des charges financières.

La branche « allumettes » s'est encore développée. La société a abordé Madagascar, le marché algérien et, en A.O.F., ses produits sont largement connus. Le marché tunisien et les Antilles vont être prospectés. Quant à la concurrence du briquet, elle semble arrivée à son plafond.

Les ventes de courant électrique de la centrale de Vinh-Bên-Thuy sont en progression, par suite du développement de la ville qui bénéficie des travaux d'irrigation exécutés et du voisinage des ateliers de réparation du Transindochinois, dont l'achèvement est proche.

La Société est également gérante du port de Kam-Ranh [ou Cam-Ranh*] qui est maintenant, pour le trafic, le deuxième port de l'Annam.

Le département « menuiserie et scierie » n'a que peu d'importance ; cependant, les ventes en Indochine de traverses de voies ferrées et de lames de parquet progressent et les ventes à l'exportation commencent. Sur ce terrain, la Compagnie a des prix de revient très bas.

INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES
(*Le Journal des finances*, 9 juillet 1937)

La Société indochinoise forestière et des allumettes procède actuellement à l'augmentation de son capital de 9.104.000 fr. à 12.104.000 francs par l'émission, du 1^{er} juillet au 13 août, au prix de 110 fr., de 30.000 actions nouvelles de 100 fr., jouissance janvier 1937.

La souscription irréductible de ces titres est réservée aux actionnaires actuels dans la proportion de 30 pour 91 actions anciennes, 15 pour 46, 5 pour 16 ou 1 pour 4.

Cette opération, décidée par l'assemblée extraordinaire du 18 juin dernier, va permettre à la société de régler d'anciennes créances et, par conséquent, d'alléger sensiblement ses charges financières.

Après avoir obtenu dans le passé des résultats satisfaisants qui lui avaient permis de distribuer des dividendes de 15 fr. en 1927 et 1928, 17 fr. pour 1929, la société s'est trouvée, les années suivantes, et avant qu'elle ne passe sous le contrôle de la Banque de l'Indochine, aux prises avec des difficultés diverses qui l'ont obligée à interrompre la rémunération de son capital en même temps qu'elle était amenée à contracter une dette à court terme assez importante.

Mais, depuis deux ou trois ans, la situation au point de vue industriel tend à s'améliorer progressivement. La fabrication des allumettes, qui constitue la branche d'activité la plus importante de la société, laquelle exploite aussi un réseau de distribution d'électricité et possède des intérêts dans une plantation de café, dans l'affaire de Cam-Ranh, etc., a enregistré en 1936 des progrès très sérieux, les ventes ayant dépassé de 45 % celles de 1935 et paraissant appelées à s'accroître encore cette année grâce à l'entrée en activité de l'usine d'Hanoï, dont la construction a été reprise.

Les produits bruts, de 1.230.360 fr. en 1935, et consacrés à concurrence de 498.783 fr. aux amortissements, sont passés à 1.411.170 fr. en 1936 ; le bénéfice net est ressorti à 407.790 fr., contre 192.135.

Allégée, comme nous venons de le dire, de ses charges financières et ne risquant plus désormais de retomber dans les erreurs de jadis, l'entreprise semble pouvoir espérer aligner, dans un avenir prochain, des résultats financiers satisfaisants.

Société indochinoise
forestière et des allumette

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 10 juillet 1937)

Produits brut de l'exercice 1936 : 1 million 411.170 francs contre 498.783 d'amortissements, le bénéfice net ressort à 407.390 fr. contre 192.134 fr.

Le conseil propose d'affecter le total disponible de 599.525 francs à des amortissements supplémentaires.

Le bilan à fin 1936 ne présente pas de changements appréciables. L'exigible est de 4.059.223 fr. contre 4.453.434 fr. En regard, le réalisable est de 5.735.629 fr. contre 5 millions 575.222 fr. et les espèces caisses et banques de 74.443 fr. contre 14.093 francs.

À l'issue de l'assemblée ordinaire du 18 juin, le conseil demande à une assemblée extraordinaire l'autorisation de porter le capital de 9.104.000 francs à 12 millions.

(*Le Journal des finances*, 30 juillet 1937)

L'INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES est mieux tenue à 140, toutes les demandes n'ayant pu être satisfaites une fois connus les résultats de l'exploitation pour les cinq premières années de l'exercice en cours qui marquent pour les motifs que nous exposons plus loin (voir « Avis ») une intéressante progression sur ceux de la période correspondante de 1936.

1937 (octobre) : CAPITAL SOCIAL DE 9.104.000 FRANCS À 12.104.000 FRANCS



Capital porté de 12.104.000 de francs à
(Décision des assemblées générales
extraordinaires des 18 juin et 26 octobre 1937)

CERTIFICAT NOMINATIF D'ACTIONS
entièrement libérée [sic]

au nom de

Madame de Villèle Marie, Pierre, Jean, née Guilliet de Chatellus Antoinette, Jeanne, Marie, demeurant à Paris, 2, square Debussy pour onze actions jouissance 3 novembre 1942.

Société indochinoise
forestière et des allumettes
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 7 août 1937)

Cette société procède actuellement à une augmentation de capital de 3 millions de francs, en 30.000 actions de 100 francs, jouissant des même droits que les actions anciennes, réservées aux anciens actionnaires à raison de 30 actions nouvelles pour 91 anciennes et dont le taux d'émission est de 110 francs.

Les nouvelles que l'on peut recueillir tant en Indochine qu'à Paris sur la marche de la société, font apparaître une amélioration continue de toutes les branches d'activité.

Les souscriptions payables en totalité à l'émission sont reçues à la Banque de l'Indochine ou à la Banque franco-chinoise.

Indochinoise forestière et des allumettes
(*Le Journal des finances*, 29 octobre 1937)

L'assemblée extraordinaire tenue le 26 octobre, sous la présidence de M. Georges Maspero, président du conseil d'administration, assisté des deux plus forts actionnaires : les représentants de la Banque de l'Indochine et de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], a rendu définitive l'élévation du capital social de 9.104.000 francs à 12.104.000 francs par la création de 30.000 actions nouvelles de 100 francs chacune, émises au prix de 110 francs. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

Indochinoise Forestière et des Allumettes
(*L'Information d'Indochine*, 15 février 1938)

À partir du 4 février, les 30.000 actions nouvelles de 100 francs (N° 91.041 à 121.040), coupon n° 1 attaché, teinte verte, de la Société indochinoise forestière et allumettes seront admises à la cote officielle, au comptant, sous une rubrique distincte des actions de capital anciennes.

Par suite, le nombre des actions, tant de capital que de jouissance, négociables sur le marché de Paris, se trouvera porté de 91.040 à 121.040, formant la totalité du capital de 12.104.000 fr.

La société va procéder prochainement à un échange de ses actions anciennes de capital et de jouissance qui, en conséquence, n'ont pas à être munies d'une estampille d'augmentation du capital.

Société indochinoise forestière et des allumettes
Assemblée ordinaire du 14 juin 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 9 juillet 1938)

L'assemblée s'est tenue sous la présidence de M. G. Maspero, président du conseil d'administration, assisté des représentants de la Banque de l'Indochine et de la charge Deseilligny comme scrutateurs.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous êtes convoqués aujourd'hui, messieurs, en assemblée générale ordinaire pour examiner les. comptes de l'exercice 1937.

Ils marquent, dans leur ensemble, une augmentation très sensible du chiffre des affaires traitées par votre société. Malheureusement, l'accroissement, plus sensible

encore, dès prix des matières premières et des prix de revient, en a considérablement atténué les effets.

Nous allons examiner les différents points de l'activité de votre société.

Allumettes

La vente a passé de 13.200 caisses en 1936 à 17.400 caisses en 1937

Nous croyons pouvoir espérer que les accords passés en mars dernier, sous les auspices du Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes (S.E.I.T.A.), entre les différents producteurs français d'allumettes, permettra aux uns et aux autres de sauvegarder leurs intérêts dans les colonies françaises.

Centrale électrique

Votre société a obtenu, en cours d'exercice, la concession de la distribution d'énergie électrique autour du centre urbain de Vinh-Benthuy, c'est-à-dire dans la zone du réseau d'irrigation de la région dite « Vinh-Sud ».

La nouvelle convention, conclue pour trente ans, englobe les concessions qui nous avaient été antérieurement données, ainsi que les contrats de fournitures passés avec l'administration.

Elle entrera en vigueur lorsque le réseau de distribution établi par l'administration aura été remis entre nos mains.

L'exploitation de la centrale portera alors sur une production doublée, ce qui, avec le meilleur rendement attendu du renouvellement du matériel, permettra de compenser largement la réduction des chiffres de base de nos tarifs de vente.

Scierie menuiserie

Le service, dont nous déplorions les faibles résultats, a triplé son chiffre d'affaires. Tout en travaillant à petit bénéfice, il apporte au compté général un profit d'exploitation en grosse augmentation : 116.638 fr. 10 contre 33.690 fr. 10 en 1936 et 23.443 fr. 25 en 1935.

Exploitations diverses

En forte progression de 49.424 francs en 1936 à 98.981 francs en 1937.

Il s'agit principalement des bénéfices réalisés par la plantation de café et de la redevance perçue au titre des opérations commerciales à Cam-Ranh.

Résultats de l'exercice

En résumé, le résultat brut de l'exercice 1937 est de 1.362.827 50

Les frais généraux et charges financières propres ont atteint 471.086 fr. 30

contre 457.835 fr. 70 en 1936 (l'augmentation provient uniquement des charges financières, car les frais généraux ont pu être légèrement réduits).

Mais il s'y ajoute, à concurrence de 48.512 francs, des dépenses administratives exceptionnelles telles que frais d'échange des actions, perte de change sur le transfert du montant de l'augmentation de capital, frais d'études sur affaires diverses. Au total, les frais et charges, qui figurent au compte d'exploitation, s'élèvent donc à 519.598 30

Ils laissent un résultat d'exploitation de 843.229 20

contre 929.533 fr. 60 en 1936 et 829.097 fr. 60 en 1935, auquel il faut ajouter les recettes exceptionnelles de l'exercice 8.425 50

Le bénéfice brut avant amortissement s'établit ainsi à 851.654 70

Le conseil a cru devoir consacrer la totalité de ce bénéfice aux amortissements suivants :

— Amortissements industriels normaux 126.88090

correspondant, compte tenu de quelques tempéraments pour certains postes aux bases de calcul appliquées en 1935 et 1936 ;

- Solde des frais d'augmentation de capital 83.341 50

après imputation à ces frais du montant de la prime d'émission, point sur lequel vous aurez d'ailleurs à vous prononcer par la seconde résolution.

- Compte F. Mange 341.432 30

Cet amortissement ramène à 345.209 fr. 10 le montant de la créance irrécouvrable sur M. F. Mange.

Nous espérons que les comptes de l'exercice 1938, si nous nous basons sur les résultats acquis à ce jour, nous permettront de vous présenter des résultats plus favorables lors de la prochaine assemblée.

L'augmentation de capital décidée par vous l'an passé a été mise à la disposition de la Société au début de novembre. Elle n'a donc pu jouer un rôle important dans la réduction des charges financières qui, au contraire, ont légèrement augmenté par suite de l'accroissement délibéré de nos stocks de matières premières.

Le remboursement des avances des banques sera chose faite au cours du présent exercice 1938.

Remarques sur le bilan

Le bilan qui vous est présenté aujourd'hui offre peu de modifications par rapport au bilan au 31 décembre 1936.

Nous soulignerons seulement les suivantes :

À l'Actif :

Au titre des immobilisations nouvelles, nous avons achevé la construction de l'usine d'Hanoï et poursuivi le rajeunissement du matériel de la centrale. Nous avons pu, d'ailleurs, utiliser pour les allumettes certains bâtiments non utilisés par la scierie.

Nous avons ainsi accru les immobilisations :

au titre des allumettes Hanoï de 370.730 30

au titre de la centrale de. 209.485 60

580.215 90

Par contre, les services de Benthuy, allumettes, scierie-menuiserie, services généraux, ont été l'objet d'une réduction totale de 126.910 40

L'augmentation des immobilisations a donc été de 453.305 50

à quoi s'ajoutent les frais des aménagements nouveaux sur les plantations.

99.236 50

Parmi les valeurs réalisables, les augmentations portent principalement sur les :

stocks et marchandises en consignation, en augmentation de 1.447.150 20

débiteurs divers, en augmentation de 688.625 10

Total 2.035.775 30

Les autres postes sont en augmentation totale de 157.354 71

Toutes ces augmentations sont la conséquence de l'accroissement du chiffre d'affaires, et de la politique décidée par le conseil d'augmenter les stocks de sécurité, et de constituer des stocks supplémentaires, achetés dans de bonnes conditions avant l'application des hausses, afin d'éviter de brutales augmentations des prix de revient.

En diminution viennent les débiteurs spéciaux, pour 975.700 41

par suite des amortissements supplémentaires décidés par vous l'an passé, de l'amortissement supplémentaire qui vient d'être fait par le conseil, et de certains remboursements faits par M. Walther*

Au Passif :

En dehors des 3.000.000 de francs d'augmentation de capital, nous devons signaler principalement la réduction des créditeurs divers, ramenés de 4.059.323 90

à 3.719.888 10
soit une réduction de 339.335 80

Questions à l'ordre du jour

Conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, nous vous rendons compte que les opérations faites avec vos administrateurs actuellement en exercice ou avec des Sociétés dans lesquelles ils ont des intérêts n'ont jamais été que des opérations normales et courantes, et nous vous demandons de leur renouveler les autorisations exigées par les dispositions légales.

Vous aurez à élire des commissaires aux comptes ; le mandat que vous leur donnerez sera valable pour les exercices 1938, 1939, 1940.

Nous vous donnerons lecture des résolutions dont le texte imprimé a été tenu à votre disposition, à notre siège administratif, depuis le 25 mai 1938, après lecture des rapports des commissaires par l'un d'eux.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1937

18.025.602 70

LA DISCUSSION

Après la lecture du rapport du conseil et de ceux des commissaires; M. le président déclarant la discussion ouverte, diverses questions sont posées par plusieurs actionnaires, notamment :

1. — Que reste-t-il à amortir pour permettre la distribution d'un dividende ?
2. — Les chiffres portés au bilan correspondent-ils à la valeur actuelle des immobilisations ?
3. — Quelles sont les prospectives actuelles de la société ?

M. le président répond :

1. — Il ne reste plus que 345.000 francs sur les amortissements anciens.

L'évaluation de l'actif

2. — Tout d'abord, l'évaluation de l'actif est faite sur des bases très prudentes.

Par exemple, les terrains d'Hanoï feraient apparaître une forte plus-value, s'il y avait réalisation.

Par ailleurs, la rénovation du matériel de la centrale électrique, la reconstruction et l'aménagement de l'usine d'allumettes d'Hanoï, pourraient conduire à une estimation supérieure aux chiffres portés au bilan.

De ce fait, le conseil pourra être amené à réduire l'annuité d'amortissement qu'il leur consacrait jusqu'ici, et cela augmenterait le bénéfice net calculé après amortissement.

La marche des diverses branches d'activité de la société

3. — Allumettes. Un accord conclu le 9 mars 1938 sous les auspices du Service d'exploration industrielle des tabacs et des allumettes (régie) entre les producteurs coloniaux d'allumettes, est entré en vigueur le 1^{er} mars 1938. Il assure, sur des bases équitables et dans des conditions de vente satisfaisantes, l'écoulement sur les marchés coloniaux d'une partie de notre production. Cet accord consolide donc notre situation.

Électricité. — Nous avons obtenu, en août 1937, la concession de la distribution d'énergie électrique autour du centre urbain de Vinh-Benthuy, qui nous assure, en plus des marchés actuels, la fourniture du courant aux postes de pompage du réseau d'irrigation de la région de Vinh-Sud.

Nous sommes donc assurés, pour la durée de la nouvelle concession qui est de trente ans, de la vente d'une production accrue d'énergie.

Scierie menuiserie. — La scierie a retrouvé une activité satisfaisante dont nous pouvons espérer le maintien. De nombreuses affaires, portant sur une longue période, sont à l'étude ou en exécution.

Exploitations diverses

Café. — La politique impériale, en ce qui concerne le café, cherche à favoriser la production des cafés fins du type arabica. Nos plantations comportent 95 % d'arabica. Nous profiterons donc de toutes les mesures prises dans cet ordre d'idées.

Cam-Ranh*. — Notre participation dans le Syndicat de Cam-Ranh nous assure des bénéfices croissants.

On peut bien augurer de l'avenir

Comme vous pouvez le voir, la réorganisation de la société commencée il y a six ans pourra être considérée comme achevée avec l'exercice 1938, et tout porte à croire qu'une nouvelle, période s'ouvre, dans laquelle la société, qui a en mains un instrument au point, pourra travailler à obtenir des résultats tangibles.

C'est dans cet esprit que le conseil a négocié les contrats à longue période dont il vous a été parlé, et dont on doit attendre des résultats très intéressants. [...]

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 septembre 1938)

Départs

Pour Marseille, par le *Claude-Chappe* :
M. et M^{me} Barth c/o S.I.F.A. ; M^{me} Junier Claire, belle-mère de M. Barth.

Société indochinoise forestière et des allumettes
Assemblée ordinaire du 27 juin 1939
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 juillet 1939)

Séance présidée par M. Georges Maspero, président du conseil d'administration, assisté comme scrutateurs des deux plus forts actionnaires présents, M. Danderieu, représentant la Banque de l'Indochine, et M. [Henri] Rousseau, représentant la Maison Denis Frères.

M. Montaudoin, secrétaire général de la société, assure les fonctions de secrétaire.
77 actionnaires, totalisant 57.709 actions, sont présents ou représentés.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le bilan qui est soumis aujourd'hui à votre examen, Messieurs, clôt la périodes des difficultés où votre société avait été plongée en suite des incidents dont il vous a été rendu compte lors de l'assemblée générale du 27 décembre 1932.

Il consacre en même temps la méthode de redressement suivie. Grâce à une réorganisation complète et rationnelle de la Société, il est permis d'espérer que les résultats acquis en 1938 s'accentueront notablement dans l'avenir.

L'achèvement du redressement entrepris en 1932

Le redressement auquel votre conseil s'est attaché depuis l'année 1932 est aujourd'hui entièrement réalisé.

Le conseil a eu, cependant, à faire face à de grandes difficultés :

1° En raison de la crise qui a sévi en Indochine, comme en France et dans le reste du monde, particulièrement entre les années 1932 et 1936 ;

2° En raison de la nécessité où il s'est trouvé de procéder à une réorganisation complète des usines qui, depuis plusieurs années, avaient cessé, d'être entretenues.

Les effets de la crise se sont fait surtout sentir sur la vente des allumettes et l'activité de la scierie.

Pour les allumettes, cette vente, qui avait été en 1933 de 13.768 caisses, n'était plus, en 1935, que de 8.516 caisses. D'autre part, la scierie, dont l'activité en 1933 se traduisait par une perte brute d'exploitation de 68.524, non compris la quote-part des frais généraux et des amortissements lui incombaient, arrivait en 1935 à donner seulement un bénéfice brut de 23.443 fr. 25, malgré toutes les réformes et améliorations apportées à son fonctionnement.

Les effets du non entretien du matériel ont principalement pesé sur l'activité de notre usine électrique. Les chaudières étaient hors d'âge et le service du Contrôle des Mines refusait d'en effectuer à nouveau le timbrage ; les rotors des turbines, depuis plusieurs années, tournaient sans démontage ni vérification.

En 1933, votre conseil ayant décidé de ne pas renouveler le contrat du directeur général en fonctions, a engagé à sa place M. Chatot, ancien élève de l'École polytechnique, qui s'est entièrement dévoué au redressement de votre société. Aidé de M. [Henri] Barth, chargé plus spécialement du service des allumettes, il s'est entouré d'un personnel qu'il tient bien en mains et dont il a pu obtenir une collaboration aussi confiante qu'efficace.

Réorganisation industrielle

Allumettes. — En 1934, pour réduire les charges du service des allumettes, dont la fabrication était répartie en deux usines installées l'une à Benthuy et l'autre à Hanoï et travaillant chacune dans des conditions défectueuses, tout le matériel a été concentré sous une seule direction à Hanoï où il était plus facile de se procurer, au meilleur compte, les bois propres à la fabrication des tiges et des boîtes. Désormais, cette usine d'Hanoï est réorganisée sur un plan nouveau qui en permet une exploitation plus rationnelle.

Par l'acquisition de machines auxiliaires achetées de 1936 à 1938 et par des transformations et constructions d'immeubles dans l'usine même, dont le total se rapproche de 1 million de francs, elle est maintenant en état de subvenir à une demande qui atteint aujourd'hui plus de 25.000 caisses, soit une fabrication trois fois supérieure à celle de 1935, tout en fournissant des produits d'une qualité très améliorée. Elle pourra répondre à une production de 30.000 caisses pour l'exercice en cours.

Scierie. — La scierie a pu être réorganisée sans acquisition importante de matériel ; au contraire, certains de ses éléments ont été pris en charge par d'autres services.

Centrale électrique. — Le matériel électrique de la centrale de Benthuy a été entièrement renouvelé. Après installation de trois chaudières Babcock et Wilcox et de deux rotors de turbine, qui représentent un débours total d'environ 1.200.000 francs, elle est aujourd'hui en état de satisfaire à tous les besoins de fourniture d'énergie et de lumière de la région dans les conditions techniques requises, et d'assurer le développement de ventes par la réalisation de travaux portant principalement sur l'extension des réseaux de distribution d'énergie électrique pour le service des irrigations. (Administration des Travaux publics Hydraulique agricole)

Café. — Une organisation méthodique de l'exploitation de la plantation qui appartient en propre à votre société conjuguée avec l'exploitation à bail des plantations

qui constituent le gage d'une de nos plus importantes créances, nous a permis d'arriver à une production normale de café dont la plus grosse partie en arabica de premier choix.

Les bénéfices bruts acquis de ce chef à la SIFA sont passés de 45.183 francs 50 en 1936 à francs : 108.728 francs 10 en 1937 et 163.589 francs 60 en 1938. Les expertises qui ont eu lieu sur ce domaine, tant à la requête de la SIFA que de M. Walthert*, ont consacré l'excellence de notre gestion.

Baie de Cam-Ranh*. Les efforts que nous avons faits dans la baie de Cam-Ranh pour y sauvegarder nos intérêts nous laissent, à l'heure actuelle, après complet remboursement, possesseurs de 167 parts de 5.000 francs chacune du Syndicat formé en 1933, qui paraissent à votre bilan pour 385.001 francs seulement.

Réorganisation commerciale

Parallèlement au redressement de l'organisation industrielle de notre société, nous nous sommes attachés à en tirer le meilleur rendement commercial.

Allumettes. — Grâce à une action patiente mais vigoureuse, nous sommes arrivés à réserver aux allumettes fabriquées par les usines françaises, installées dans les colonies françaises, le marché de ces colonies. À l'heure actuelle, en suite de nos efforts, la production coloniale élimine chaque jour davantage la production étrangère dans les possessions de la France impériale.

Nous avons plaisir à noter que nous avons trouvé, tant auprès de l'Administration métropolitaine des manufactures de l'État que dans l'Administration des douanes et régies en Indochine, l'aide la plus efficace et la bienveillance la plus empressée.

Enfin, pour rétablir sur des bases plus équitables la concurrence que faisaient aux allumettes les briquets qui, jusqu'alors, n'étaient astreints au paiement d'aucun droit, le gouvernement général a établi sur le ferro-cérium une taxe dont le principe a été approuvé par décret du 3 avril 1936.

Électricité. — Nos efforts, sur ce point, nous ont mis en mesure d'assurer à la Société, dans la région de Vinh-Benthuy, fourniture, par notre centrale électrique, de l'énergie nécessaire aux stations de pompage du réseau d'irrigation que l'Administration y a créées.

Répondant d'autre part au désir de l'Administration des Travaux publics d'unifier le régime des concessions de fourniture de lumière et d'énergie électrique, nous avons renoncé aux différents contrats qui nous liaient à la ville de Benthuy, au centre urbain de Vinh, aux ateliers de Truong-Thi, et signé un nouveau contrat unique, valable pour trente années, qui règle dorénavant les tarifs de nos fournitures d'éclairage et de force motrice à ces différents organismes.

L'aménagement des casiers d'irrigation de ces réseaux n'étant pas complètement terminé, le nouveau contrat n'est pas encore entré en application ; mais lorsque, vers 1941, les réseaux correspondants seront mis en service, nous y trouverons une source de revenus qui justifieront les efforts que nous avons faits pour réorganiser notre centrale électrique. D'ores et déjà, ses produits d'exploitation, qui n'étaient, en 1933, que de 444.681 fr. 10, se sont élevés, pour 1938, à 719.357 fr. 60 et le rendement technique, qui ne dépassait pas 58 % en 1933, est aujourd'hui, grâce à cette réorganisation, de 69 %.

L'extension des ventes attendue du nouveau contrat, conjuguée avec l'amélioration technique des conditions d'exploitation, nous assure, pour les années à venir, et à partir de l'exercice 1941, un notable accroissement de la marge bénéficiaire. Nous pouvons prévoir que les ventes de kilowatts-heure passeront sensiblement de 1.500.000 en 1938 à 6.000.000 en 1942 si le programme envisage par l'Administration de l'Indochine se réalise aux époques prévues.

Scierie. — Le regroupement du matériel de la scierie nous a permis d'étendre sensiblement le champ de notre activité. C'est ainsi que, cherchant de nouveaux débouchés, nous avons, en 1938, passé toute une série de marchés avec le gouvernement national chinois pour la fourniture de 200.000 traverses de chemin de fer, tout en continuant cependant à participer en Indochine aux adjudications des Administrations et à subvenir aux besoins de l'industrie privée.

De ce fait, les résultats de l'exploitation de la scierie, qui se traduisaient, en 1933, par une perte de 68.524 fr., ont produit, en 1938, un bénéfice de 200.712 fr. 49. Ils seront plus importants pour l'année 1939, étant donné, qu'une bonne partie de traverses que nous avions à fournir au gouvernement chinois ne devaient être livrées, et ne l'ont été, que dans les premiers mois de l'année en cours.

Réorganisation financière

Malgré le développement considérable, de 1936 à 1938, de notre chiffre d'affaires, qui a entraîné une augmentation correspondante de notre fonds de roulement, malgré le règlement, au jour le jour, de toutes nos acquisitions de matériel, nos dettes vis-à-vis des banques ont été complètement amorties.

Désormais, nous bornons nos rapports avec elles à des avances à court terme, consenties pour un objet nettement déterminé, qui sont rigoureusement liquidées lorsque l'opération pour laquelle elles ont été contractées vient à règlement.

Depuis 1932, notre effort nous a permis de ramener les charges financières générales, déduction faite des intérêts produits par les comptes courants débiteurs, de 267.770 fr. 60 en 1933, à 1.630 fr. en 1938. C'est dire qu'elles ont pratiquement disparu.

Tel est, en résumé, le résultat des patients efforts de votre conseil, poursuivis inlassablement depuis 1932, et qui lui permettent de présenter aujourd'hui à vos suffrages un bilan qui, nous le répétons, clôt une ère de difficulté et permet d'envisager un avenir des plus favorables.

Remarques sur le bilan

MM. les commissaires aux comptes vous exposeront, dans leur rapport, le détail des différents postes de ce bilan et du compte de Profits et Pertes.

Ils vous expliqueront les changements apportés cette année à la présentation de ce compte qu'il vous sera d'ailleurs demandé d'approuver expressément.

Nous nous bornerons à souligner ici qu'à l'heure actuelle, toutes les charges que nous avait laissées la gestion de M. F. Mange ont été amorties ; les postes d'actifs jugés irrécouvrables ont disparu ; le montant des valeurs de votre portefeuille a été amorti et ramené pour chacune d'elles à 1 fr. ; d'autre part, il ne paraît plus, au titre des Participations qu'une inscription de 385.001 fr. qui représente en puissance une valeur très supérieure (Syndicat du Port de Cam-Ranh).

Répartition des bénéfices

Ces résultats permettent à votre conseil de soumettre à votre agrément la distribution d'un dividende dans les conditions suivantes :

Le total des résultats de fabrication ou d'exploitation des divers services, plus les bénéfices exceptionnels s'élève pour l'exercice à 3.882.914 70

Après déduction des Frais généraux et des charges financières en Indochine et à Paris qui s'élèvent ensemble à 1.064.215 00

le bénéfice brut atteint le chiffre de 2.218.699 70

Après une dotation au titre des Amortissements industriels normaux de 813.850 francs, le conseil a consacré :

À l'amortissement des frais de l'augmentation de capital comptabilisés après clôture de l'exercice 1937, une somme de 40.096 fr. 20 ;

À l'amortissement du solde du compte F. Mange tel qu'il apparaît en fin d'Exercice une somme de 45.209 fr. 10.

Ensemble : 899.155 fr. 30.

Il a paru indispensable, en outre, de constituer, conformément à l'article 45 des statuts, une provision de 300.000 francs pour l'aménagement du poste de haute tension nécessaire à la distribution d'énergie électrique au réseau d'irrigation de Vinh-Benthuy.

Le total ainsi distrait du bénéfice brut, soit 1.199.155 30

détermine un bénéfice net de 1.010.544 40

sur lequel, après prélèvement de 5 % pour la réserve légale dont l'augmentation de capital a élevé la limite, soit 50.977,25, seraient prélevées les sommes nécessaires à la distribution de l'intérêt statutaire de 7 % sur les actions de capital, soit 528.640 francs.

Ensemble 579.617 25

Le solde de 439.927 15

serait réparti comme suit :

15 % au Conseil, soit 65.989 05

Reste 373.938 10

Superdividende de 3 % aux actions de capital et de jouissance 363.120 00

laissant un solde définitif de 10.818 10

à reporter à nouveau.

Questions à l'ordre du jour

Un de vos administrateurs, M. Mahé, est arrivé au terme de son mandat. Il est rééligible, et le conseil vous propose de lui confier à nouveau pour six années les fonctions d'administrateur.

Au cours de l'exercice, le conseil, usant des facultés que lui reconnaît l'article 21 des statuts, a jugé utile d'appeler à lui M. de Flers⁴, directeur de la Banque de l'Indochine. Il vous demande de ratifier cette désignation faite à titre provisoire, et vous propose de confier à M. de Flers les fonctions d'administrateur pour une période de cinq années se terminant lors de l'assemblée générale qui connaîtra des comptes de l'exercice 1943.

Un de vos commissaires aux comptes ayant donné sa démission, vous aurez à le remplacer.

Lecture va vous être donnée des rapports de l'un des commissaires aux comptes, à l'issue de laquelle vous seront soumises les résolutions qui ont été tenues à votre disposition depuis le 12 courant.

M. Corbin de Mangoux, commissaire aux comptes, donne ensuite lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice 1938 et de son rapport spécial sur les opérations visées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

BILAN AU 21 DÉCEMBRE 1938

ACTIF	
Immobilisations :	
Fabrication d'allumettes :	
Hanoï : usine et terrains	2.458.688 30
Matériel	566.906 80

⁴ François de Flers (1902-1986) : inspecteur des finances, entré à la Banque de l'Indochine en 1931, il en fut PDG de 1960 à 1975. Voir [encadré](#).

Benthuy : usine et terrains	426.000 00
Scierie :	
Terrains, immeubles et matériel	1.001.681 60
Distribution d'électricité :	
Terrains, immeubles et matériel, lignes de transport de force et réseaux de distribution	2.746.676 49
Atelier mécanique : Bâtiments et matériel	1 00
Automobiles	36.601 00
Services généraux :	
Terrains, immeubles et mobilier	1.068.297 90
Plantations	
Concessions, plantations et divers	1.400.303 00
Réalisable :	
Stocks et marchandises en consignation	2.645.833 10
Débiteurs divers	4.217.281 14
Débiteur spécial (Hypothèques F. Walthert)	1.001.014 20
Valeurs en portefeuille et participations	385.010 00
Cautionnements	134.386 60
Droits à la charge des actionnaires	408.541.20
Disponible :	
Caisse et banques	232.456 60
Engagement conditionnel :	
Débiteur par aval (Hypothèques F. Walthert)	1.300.000 00
	<u>20.029.678 74</u>

PASSIF	
Non exigible :	
Capital :	
Actions de capital	7.552.000 00
Actions de jouissance	4.552.000 00
Réserve :	
Légale	506.177 25
Exigible :	
Actionnaires	891.760 00
Créanciers divers	3.805.604 41

Divers :	
Comptes d'ordre	691.691 48
Provision pour travaux en cours	719.627 50
Engagement conditionnel :	
Créditeur par aval	1.300.000 00
Reports :	
Report de l'exercice 1938	10.818 10
	20.029.678 74

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux quelconques en Indochine et à Paris et charges financières générales	1.064.215 00
Amortissements industriels normaux	813.850 00
Amortissements du solde des frais d'augmentation de capital	40.096 20
Amortissements du solde du compte F. Mange	45.209 19
Provision pour la construction d'un poste de haute tension pour le réseau d'irrigation de Vinh-Bênhuy	300.000 00
Bénéfice net de l'exercice	1.019.544 40
	3.282.914 70
CRÉDIT	
a) Résultats de fabrication et d'exploitation :	
Allumettes	2.155 146 90
Électricité	719.357 60
Scierie menuiserie	200.713 40
Atelier mécanique	12.322 80
Exploitation diverses	163.368 60
b) Bénéfices exceptionnels	32.006 49
	3.282.914 70

LA DISCUSSION

Sur la question d'un actionnaire, le président est amené à confirmer que, comme le souligne le rapport du conseil, aucun compte de l'actif ne justifie plus d'amortissement exceptionnel.

Avec la disparition des charges financières, la société pourra, à produits d'exploitation égaux, consacrer, au cours des prochains exercices, une somme plus importante à la rémunération du capital.

Les perspectives favorables de l'exercice en cours

Passant en revue les premiers mois de l'exercice en cours, le président déclare que la Société a non seulement maintenu, mais développé son activité dans toutes ses exploitations, et ceci dans une notable proportion.

On peut donc en attendre légitimement des résultats très favorables.

LES RÉSOLUTIONS

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui sont adoptées à l'unanimité :

Première résolution

L'assemblée générale, après lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties les rapports et les comptes de l'exercice 1938 tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

Elle approuve expressément chacune des modifications apportées à la présentation du bilan et du compte de Profits et Pertes.

Elle approuve également tous les actes de gestion accomplis par le conseil au cours de l'exercice 1938 et donne aux administrateurs *quitus* de leur gestion.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve l'attribution des bénéfices proposée par le conseil et décide en conséquence que le solde créditeur du compte Profits et Pertes au 31 décembre 1938, soit 1.019.544 fr. 40. sera réparti comme suit : (Voir rapport du conseil.)

Le dividende brut est en conséquence fixé :

Pour les actions de capital à la somme de 10 00

Pour les actions de jouissance à 3 00

Il sera payable, sous déduction des impôts

et de l'arriéré du montant de la taxe de transmission, contre estampillage pour les titres nominatifs, et sur présentation du coupon pour les actions au porteur, aux guichets de la Banque de l'Indochine et de la Banque Franco-chinoise à partir du 1^{er} août.

Troisième résolution

L'assemblée ratifie la nomination de M. de Flers comme administrateur. Le mandat de M. de Flers prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1943.

L'assemblée réélit M. Georges Mahé, dont les fonctions d'administrateur prenaient fin à la présente assemblée, pour une nouvelle période de six ans.

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de M. Vinson comme commissaire aux comptes. Elle nomme à ces fonctions, pour les remplir jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1941. M. Schaller, commissaire agréé près la Cour d'appel de Paris, avec faculté d'agir conjointement avec les commissaires nommés par l'assemblée générale du 14 juin 1938, ou séparément d'avec eux.

Elle fixe la rémunération du commissaire aux comptes qui présentera le rapport à la somme de 3.000 francs et à 1.500 francs celle des deux autres commissaires.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires établi, conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 24 juillet 1867 ratifie en tant que de besoin les opérations que les administrateurs ont pu faire avec la Société, soit à titre personnel, soit comme administrateurs d'autres sociétés, et leur renouvelle les autorisations prévues par l'article 40 de la loi précitée.

Sixième résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes, pour en effectuer le dépôt partout où besoin sera.

Robequain, *Géographie de l'Indochine française*, 1939 :

Deux fabriques d'allumettes, exploitant aussi des scieries, sont installées dans les deltas du Nord-Annam : l'une à Bén-Thuy, le port de Vinh ; l'autre à Ham-Rong, près de Thanh-Hoa. En effet, les forêts de l'arrière-pays, moins appauvries que celles du Tonkin, ont pu fournir ici en assez grande abondance non seulement d'excellente bois d'œuvre, comme le « lim », le « tau », le « sén », mais aussi le bô dé, arbre du genre « styrax », appelé encore faux-benjoin, convenant bien à la fabrication des allumettes. Cette essence est devenue pourtant rare dans le Nord-Annam ; aujourd'hui, c'est surtout à la moyenne région tonkinoise qu'il faut la demander. Une troisième manufacture d'allumettes, dépendant de la société de Bén-Thuy, a été fondée dans un faubourg de Hanoï. Les matières chimiques (phosphore, soufre, chlorate de potasse, paraffine) sont importées d'Europe. La production totale des trois usines, qui employaient une moyenne de 2.000 ouvriers, atteignait, en 1937, 278 millions de boîtes par an.

1939 (juin) : création de la TRAC (Transports routiers Aviat et Cie) en association avec le Garage Aviat*, d'Hanoï, pour les liaisons entre Vinh et le Laos.

Hanoï
État civil
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1940)

Naissance

Nous apprenons avec plaisir l'heureuse naissance, survenue le 10 janvier 1940 à 17 heures, à la clinique Saint-Paul, de Dominique Marie, fille de notre sympathique M. Marie Lucien Henri Barth, ingénieur civil, Croix de guerre, et de M^{me}, née Blanche Marie Moulinet, domiciliés à Hanoï.

Nous adressons nos sincères compliments aux parents et nos meilleurs vœux à la fillette.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HANOÏ (TONKIN)
LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS

ANNÉE 1940

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} avril 1940, pp. 474-484)

157 Sté indochinoise forestière et des allumettes (M. Noyon) Fabrique d'allumettes
Rue Lê-Loi prolongée Hanoï

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE
PROTECTORAT DE L'ANNAM
Conseil français des intérêts économiques et financiers de l'Annam
Année 1940
(*Bulletin administratif de l'Annam* 3 avril 1940)

2° — Circonscription électorale de Vinh
6 Barth Henri Dir. de la SIFA Benthuy
8 Beaujouan François Constant Mécanicien à la SIFA Benthuy
27 Chatot Jean Dir. de la SIFA Benthuy
41 Couturier André Employé à la SIFA Benthuy
63 Garnache René Ingénieur à la SIFA Benthuy
100 Machecourt Marcel Employé à la SIFA Phu-Duc
128 Richard Enzo Employé à la SIFA Benthuy

12° — Circonscription électorale de Nhatrang-Phanrang
Section de Nhatrang
72 Maussion Louis Représentant SIFA Banghoi

SALON DE LA FRANCE D'OUTRE-MER
(*Le Monde colonial illustré*, 20 mai 1940)

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 12.104.000 fr.
Siège social : 74, rue Saint-Lazare — PARIS (IX^e)

ALLUMETTES	BOIS SCIERIE - MENUISERIE - PARQUET	CAFÉ	ÉLECTRICITÉ	
USINE À HANOI	À VINH (ANNAM)	USINE À PHU-QUI (ANNAM)	USINE DE BENTHUY	
Caisse vendues :	1935 8 516 1936 13 293 1937 17.246 1938 21 298 1939 23 432	1935 2 500 mètres cubes 1936 30 000 traverses 1937 2 038 mètres cubes 1938 38 218 traverses 1939 4 215 mètres cubes 56 000 traverses 5 300 mètres cubes 76.637 traverses 1939 5 500 mètres cubes 210 000 traverses	1935 138 tonnes 1936 126 1937 138 1938 140 1939 180	Fourniture d'énergie électrique aux ateliers des Chemins de fer de l'Indochine à TRUONG THI, aux casiers d'irrigation de la région de Vinh, aux villes de Vinh et Benthuy. PRODUCTION (kW) 1935.... 1.157.901 1939.. 1.542.362



Les audiences du Gouverneur général
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 septembre 1940)

Hanoï, 16 septembre (Arip.). — L'amiral Decoux a reçu le 16 septembre ... M. Chatot, de la Société indochinoise forestière et des allumettes...

Les audiences du Gouverneur général
(*La Dépêche d'Indochine*, 10 juillet 1941)

DALAT, 9 juillet. — L'Amiral Decoux a reçu le 9 juillet... M. Chatot, Administrateur-Délégué de la S.I.F.A. Arip.

La production des allumettes
(*La Dépêche d'Indochine*, 10 juillet 1941)

HANOI, 9 Juillet.- — Alors que la consommation mensuelle normale des allumettes s'établit pour l'ensemble de l'Indochine à 2.800 caisses, les ventes effectuées par les sociétés productrices aux divers centres de distribution ont atteint près de 4 000 caisses par mois depuis le début de l'année en cours.

La pénurie d'allumettes qui s'était manifestée récemment et s'est accompagnée de ventes au-dessus des prix de détail autorisés ne peut donc être que le résultat d'un stockage à caractère spéculatif.

Le rythme actuel de la production ne justifie nullement la crainte d'un manque prochain de ce produit.

Par ailleurs, aucune majoration du prix des allumettes n'est envisagée présentement. Le prix de vente en gros autorisé par le Comité de surveillance des prix de l'Indochine

n'a subi aucune modification depuis la fin de l'année dernière. Il est uniforme pour les principaux centres de distribution qui sont Hanoï, Haïphong, Namdinh, Thanh-Hoa, Vinh, Hue, Tourane, Quinhon, Nhatrang, Saïgon, Phnompenh, Thakhek et Savannakhet.

Quant aux prix de demi-gros et de détail, ils sont fixés dans chaque pays de l'Union par le Comité régional de surveillance des prix.

Le prix de vente au détail généralement autorisé dans les centres de distribution est de 2 cents la boîte.

Des mesures sont prises afin d'enrayer le mouvement spéculatif dont les allumettes sont actuellement l'objet et de sanctionner avec toute la rigueur qu'elles méritent des hausses illicites qui présentent un caractère d'autant plus répréhensible qu'elles affectent un produit de première nécessité. Arip.

LISTES DES ELECTEURS

Protectorat de l'Annam

CHAMBRE MIXTE DE COMMERCE ET D'AGRICULTURE DE TOURANE

Liste des électeurs Français pour l'année 1941

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 15 novembre 1940)

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 16 février 1942)

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} mars 1943)

1^{re} partie : électeurs commerçants et industriels

Maussion Louis Représentant de la SIFA Banghoi Khanh-hoa

1940 (novembre 1940) : CAPITAL RÉDUIT DE 12.104.000 À 12.000.000 DE FR.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES

Société Anonyme au Capital de 12.104.000 Francs
divisé en 121.040 Actions de 100 Francs
*Capital Réduit de 12.104.000 à 12.000.000 de francs
et 1.040 actions
Actions de Jouissance sans valeur nominale
et 75.520 Actions de Capital de 100 Francs chacune, entièrement libérées.
145.520 actions
de Capital.*
Par décision Statuts déposés le 21 Novembre 1940,
de M^e Henri MOREL D'ARLEUX, Notaire à PARIS
le 17 Décembre 1903.

SIÈGE ADMINISTRATIF A PARIS
SIÈGE D'EXPLOITATION A BENTHUY
(NORD ANNAM)

ACTION DE JOUISSANCE

SANS VALEUR NOMINALE
AU PORTEUR

N° 043,314

Le Président,
du Conseil d'Administration,

Par Délégation,
du Conseil d'Administration,

Gly Cesar  Deauval

Droit de Timbre acquitté par abonnement selon Avis d'autorisations
insérés au Journal Officiel du 23/24 Février 1925 et du 3 Décembre 1937.

Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES

Société anonyme au capital de 12.104.000 fr.

divisé en 121.040 actions de 100 fr. chacune

dont 45.520 actions de jouissance sans valeur nominale

et 75.520 actions de capital de 100 fr. chacune, entièrement libérées

Capital réduit de 12.104.000 à 12.000.000 de fr.
par rachat et annulation de 1.040 actions, divisé
en 45.000 actions de jouissance et 75.000 actions
de capital.

Par décision des assemblées générales extraordi-
naires des 26 juillet 1938 et 27 novembre 1940

Statuts déposés en l'étude de M^e Henri Morel d'Arleux, notaire à Paris,
le 17 décembre 1903

Siège administratif à Pris

Siège d'exploitation à Benthuy (Nord-Annam)

ACTION D'EQUISSE

SANS VALEUR NOMINALE

AU PORTEUR

Le président du conseil d'administrateur : G. Maspero

Par délégation du conseil d'administration : ?

Droit de timbre acquitté par abonnement selon avis d'autorisation
insérés au *Journal officiel* du 23-24 février 1925 et 3 décembre 1937

Imp. Provençale Guiraud, Marseille

Les audiences du gouverneur général

(*L'Écho annamite*, 23 avril 1941)

(*L'Avenir du Tonkin*, 24 avril 1941)

Hanoi, 23 avril — L'amiral Decoux a reçu le 23 avril M. Chatot, directeur de la Société forestière et des allumettes [...]. (Arip)

1941 (novembre) REPORTAGE ILLUSTRÉ D'« INDOCHINE » À BEN-THUY ET HANOÏ

SOCIETE INDOCHINOISE FORESTIERE ET DES ALLUMETTES

BOIS EN GRUMES & PLATEAUX
BOIS DÉBITÉS — MENUISERIES EN TOUS GENRES
PARQUETS ORDINAIRES ET DE LUXE



CONCESSIONNAIRE
DU
RÉSEAU ÉLECTRIQUE
DE
VINH — BENTHUY

SCIERIE-MENUISERIE
à **BENTHUY**
INORD ANNAM

MANUFACTURE
D'ALLUMETTES
à **HANOI**

PLANTATIONS DE
CAFÉ à **PHU-QUI**



Pour tous renseignements, études
et devis, adressez-vous à la :

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ

139, Rue Lê Loi

HANOI

TÉLÉPHONE : 477

TÉLÉGRAMMES:

FORESTIÈRE



Les audiences du Gouverneur Général
(*La Volonté indochinoise*, 23 avril 1942)

Hanoï, 22 avril. — L'Amiral Decoux a reçu le 22 Avril ...M. Chatot, Directeur de la Société Forestière et des Allumettes à Ben-Thuy.

INDOCHINOISE FORESTIERE ET DES ALLUMETTES
(*Le Journal*, 19 octobre 1942)

À partir du 30 octobre, les actions de capital recevront 18 francs brut, soit 11 fr. 90 net au nominatif et 10 fr. 30 au porteur (coupon n° 3) ; les actions de jouissance recevront 10 francs brut, soit 7 francs net au nominatif et 5 fr. 90 au porteur (coupon numéro 3).

Sous la présidence de l'Amiral Decoux

Le Conseil de l'économie indochinoise
tient sa première réunion
(*L'Écho annamite*, 18 novembre 1942)

Chatot, délégué permanent du groupement professionnel des productions industrielles

NOTRE REPORTAGE
LA FOIRE DE SAIGON
IX
LE CENTRE INDUSTRIEL,
synthèse de la technique française et de la main d'œuvre indochinoise
par Trân xuân SINH
(De notre envoyé spécial)
(*La Volonté indochinoise*, 8 janvier 1943)

Allumettes

Du Nord au Sud de l'Union, nous souffrons de la pénurie des allumettes. Des mesures rationnelles ont été prises par les autorités pour en assurer la distribution et prévenir les pratiques des trafiquants du marché noir. *Le manque de chlorate de potasse importé est à la base de cette pénurie.* Le retour à la normale est fonction de la production de chlorate en cours de réalisation.

Les chiffres suivants montrent dans quelles proportions les besoins locaux en allumettes ont rapidement augmenté ces dernières années :

1936 : 212 millions de boîtes ont été produites
1937 : 279
1938 : 304
1939 : 324
1940 : 277

Province de Nghê-An Résidence de Vinh
Liste des électeurs de la Chambre consultative mixte de commerce et d'agriculture du
Nord-Annam à Vinh
Année 1942-1943
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} mars 1943)
[307]

Noms et prénoms	Age	Profession	Domicile
			Province de Nghê-An
2 Bollocq François	35 ans	Employé à la SIFA Phuqui	
3 Beaujouan, François	47 ans	Employé à la SIFA Benthuy	
6 Chatot, Jean	48 ans	Dir. gén. de la SIFA Benthuy	
16 Couturier, André	41 ans	Employé à la SIFA Benthuy.	
29 Kuter Camille	25 ans	Employé à la SIFA Phuqui	
36 Machecourt, Marcelle	41 ans	Employée à la SIFA Vinh	

SITUATION DE L'INDUSTRIE LOCALE
Industries des produits agricoles et forestiers
(*L'Écho annamite*, 3 mars 1943)

— Société indochinoise forestière et des allumettes. Cette société est surtout axée sur la fabrication des allumettes. Elle peut cependant débiter, en outre, 3.000 m³ de bois par an.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES
Société anonyme fondée en 1904
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : l'exploitation industrielle et commerciale de forêts et bois en Indochine et contrées limitrophes et la fabrication et la vente d'allumettes.

Usines à Benthuy et Hanoï.

Distribution d'énergie électrique (centrale à Vinh-Benthuy), plantations de café.

Siège social : Benthuy (Annam).

Siège administratif : Paris, rue Saint-Lazare, n° 74.

Capital social : fr. 12.000.000 en 120.000 actions de 100 fr. dont 75.000 de capital et 45.000 de jouissance.

À l'origine fr. 1.600.000 en 16.000 actions de 100 fr.

Porté en 1922 à 2.276.000 par création de 6.760 actions d'apports.

En 1924 à 4.552.000 fr. par émission au pair de 22.760 actions de 100 fr.

En 1925 à 9.104.000 fr. par émission au pair de 45.520 actions de 100 fr. (en même temps les actions anciennes ont été intégralement amorties par prélèvement sur les réserves et remplacées par des actions de jouissance).

En 1937 à 12.104.000 fr. par création de 30.000 actions de 100 fr. émises à 110 fr.

Ramené en 1941 à 12.000.000 fr. par rachat de 520 actions.

Conseil d'administration : MM. G. MASPERO, président : G. MAHÉ, F. de FLERS, E. WELTI, G. CARRÈRE, E. GUYOT, J. LAURENT, DENIS frères de Bordeaux.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : Au plus tard en septembre — 1 voix par 20 actions ; maximum 50 voix.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 15 % au conseil, 85 % aux actionnaires.

Inscription à la cote : marché officiel au comptant : actions de capital et actions de jouissance.

Exercices	Bénéfice net	Dividende brut		Cours des act. de capital	
		total	par act. de capital	plus haut	plus bas
	milliers de fr.	milliers de fr	fr.	fr.	fr.
1937	852	—	—	250	98
1938	1.020	892	10	108	79
1939	493	—	—	185	94

GROUPEMENTS PROFESSIONNELS COLONIAUX

III. — AU TITRE DES SECTIONS ET SOUS-SECTIONS COLONIALES INDOCHINE

(*Journal officiel de la République française*, 5 avril 1943, p. 982)

Sous-section « Bois-Nord ».

Président : M. Barthe [*sic* : Barth] (Henri)[directeur SIFA, Benthuy].

Les audiences du Gouverneur Général
(*La Volonté indochinoise*, 22 avril 1943)

Hanoï, 21 avril. - L'Amiral Decoux a reçu aujourd'hui ... M. Chatot, Directeur de la Société Forestière et des Allumettes à Benthuy...

Les audiences du Gouverneur Général
(*La Volonté indochinoise*, 27 août 1943)

Dalat, 15 août. — L'Amiral Decoux a reçu hier et aujourd'hui ... M. Chatot, Directeur de la Société Forestière et des Allumettes de Benthuy...

Les audiences du Gouverneur Général
(*La Volonté indochinoise*, 9 septembre 1943)

Dalat, 8 Septembre. — L'Amiral Decoux a reçu hier et aujourd'hui M. Chatot, Directeur de la Société forestière et des allumettes, de Benthuy...

1943 (décembre) : ABSORPTION DE LA
COMPAGNIE AGRICOLE DU NORD-ANNAM
CAPITAL PORTÉ DE 12 à 13,5 MF

Commission provinciale de conciliation de Tourane
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} février 1944)

PROVINCE DE NGHÈ-AN
Employés européens ou assimilés
M. Richard, agent de la SIFA à Bênhuy, membre titulaire

Ouvriers européens ou assimilés
M. Couturier, contremaître de la SIFA à Bênhuy membre titulaire

DEUIL
Émile WELTI
(*Le Matin, L'Œuvre*, 18 février 1944)

On nous prie d'annoncer le décès du docteur Émile Welti, chevalier de la Légion d'honneur, survenu dans sa 82^e année. Ses obsèques seront célébrées samedi 19 février à 16 heures au Temple de la Rédemption, 16, rue Chauchat, où l'on se réunira.

Société indochinoise forestière et des allumettes
(*Le Journal*, 3 avril 1944)

L'assemblée du 21 mars a approuvé les comptes de l'exercice 1942 se soldant après amortissements et provision par un bénéfice de 3.093.839 francs.
Elle a voté la répartition d'un dividende de 17 francs par action de capital et de 10 francs par action de jouissance, comme l'an dernier.



Coll. Olivier Galand
SOCIÉTÉ INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES
 Société anonyme au capital de 9.104.000 fr. [1925]
 dont moitié amorti
 divisé en 45.520 actions de 100 fr. chacune
 et 45.520 actions de jouissance sans valeur nominale

Capital réduit de 12.104.000 à 12.000.000 de fr.
 par rachat et annulation de 1.040 actions, divisé
 en 45.000 actions de jouissance et 75.000 actions
 de capital.

Par décision des assemblées générales extraordinaires des 26 juillet 1938 et 27 novembre 1940

Capital porté de 12.000.000 de francs à
 13.500.000 par décision de l'assemblée
 générale du 6 décembre 1943.

Titres déposés à la Caisse centrale
 de dépôts et de placements de titres
 (Loi du 18 juin 1944)

CERTIFICAT NOMINATIF D'ACTIONS

entièrement libérée [sic]
au nom de
Monsieur de Beaulaincourt Gonzague, Albéric, Georges, Auguste, demeurant à
Isigny-le-Buat (Manche), château de Bois Eyrel,
pour six actions — Jouissance 3 avril 1944
Paris, le 11 août 1944
Un administrateur (à gauche) :
Un administrateur (à droite) : ?
Impr. L. Martinet, Paris

Indochinoise Forestière et des Allumettes
(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 2 décembre 1948)

L'exercice 1947 se solde par un déficit de 209.966 piastres contre 744.189 piastres pour 1946.

Le solde déficitaire global à reporter à nouveau ressort ainsi à 954.155 piastres.

À fin 1947, la société n'avait plus d'activité. Ses installations ont été entièrement détruites et ses plantations sont actuellement inaccessibles et pratiquement irrécupérables. Par ailleurs, elle a pu reconstituer certains éléments d'activité ; l'exploitation ouverte depuis peu à Lang Bian, près de Dalat, se développe.

La société a, d'autre part, conclu avec les deux plus importantes sociétés forestières cochinchoises une entente qui a permis de constituer une association pour la mise en valeur de forêts inexploitées jusqu'ici dans le Sud de l'Indochine.

TRANSFERT À SAÏGON

Notes et études documentaires, 13 juin 1950 :

La Société indochinoise forestière et des allumettes a inauguré le 24 novembre dernier à Saïgon une manufacture d'allumettes. Cette société exploitait avant la guerre à Vinh, dans le Centre Vietnam, une manufacture d'allumettes d'une production mensuelle de 18 millions de boîtes ; cette usine fut complètement détruite par le Viet-Minh en 1947. La mise en marche de la manufacture de Saïgon fut retardée par les essais laborieux auxquels les techniciens durent se livrer pour trouver la formule chimique convenant à la forte hygrométrie de l'atmosphère saïgonnaise. L'usine produit mensuellement plus de 4 millions de boîtes. Six cents ouvrières et ouvriers vietnamiens, qu'il a fallu recruter sur place et former rapidement, y sont employés. La société S. I. F. A. est outillée pour fabriquer davantage et est capable de porter rapidement sa fabrication au niveau d'avant-guerre si les conditions redeviennent normales et si les exportations peuvent être reprises.

AEC 1951/1096 — Société indochinoise forestière et des allumettes (S.I.F.A.),
Siège social à SAÏGON (Sud viet-Nam)(Bureau à PARIS : 74, rue Saint-Lazare (9^e)).

Capital. — Société anon., au capital de 1.350.000 piastres I. C. en 135.000 act. de 10 p. dont 45.000 amorties.

Objet. — Exploit. industrielle et commerciale des forêts et du bois, fabrication et vente d'allumettes. — Usines à Saïgon, Hanoï, exploitations à Dalat, Cam-Ranh.

Conseil. — MM. André Bussy [Bq franco-chinoise], présid.-dél. ; Jean Chatot [Polytechnique], direct. gén. ; Georges Carrère [Bq franco-chinoise]®, François de Flers [Bq Indoch.], André Guillanton [Bq Indoch.] [Inspecteur général des mines et de l'industrie sous l'amiral Decoux], Jean Maxime-Robert [Bq Indoch.], la Société Denis frères, admin. — Secrét. gén. : M. Pierre Maspero [fils de Georges Maspero].

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 juin 1954)

Le bénéfice brut de l'ex. 1953 s'établit à 11.925.168 piastres. Après affectation de 2.172.149 piastres aux amortissements, le bénéfice net ressort à 9.753.019 piastres c. 2.005.000 en 1952.

Le conseil proposera à l'assemblée du 8= juillet un dividende brut de 171 piastres par action A et de 164 piastres par actions B contre 194 piastres, sous déduction des impôts indochinois. Cette répartition s'appliquera à un capital porté de 4.050.000 piastres à 12.150.000 piastres par attribution d'actions gratuites.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juillet 1954)

Les bénéfices d'exploitation l'exercice 1953 s'élèvent à 17.929.253 piastres indochinoises contre 10.499.289 piastres pour l'exercice précédent.

Après déduction de 6.004.085 piastres de frais généraux et charges financières et affectation de 2.172.149 piastres aux amortissements, le bénéfice ressort, comme annoncé, à 9.753.149 piastres contre 2.004.688. Rappelons qu'il sera proposé un dividende de 171 piastres par action A et de 164 piastres par action B.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 mars 1955)

Le dividende afférent à l'exercice 1953 voté par l'assemblée du 8 juillet sera mis en paiement le 15 mars.

Ce dividende s'élève à 171 piastres pour les actions A et 164 piastres pour les actions B.

La situation de la Société est satisfaisante. Sa manufacture de Saïgon fonctionne normalement.

Sa filiale : la Compagnie Africaine Forestière et des Allumettes, créée à Dakar en 1950-1951, se développe favorablement. En outre, la SIFA a pris l'initiative d'édifier deux immeubles à Dakar, place Protêt, en participation avec la Compagnie Générale Immobilière Sud-Asie*. Un de ces immeubles est terminé et sera mis en exploitation le 1^{er} mars

[Desfossés 1956/1793]

Bussy (André)(1882-1964), 227 (Bq fr.-chinoise), 294 (Crédit hypo. Indoch.), 296 (pdt COGISA), 416 (Tramways et éclairage élec. de Shanghai), 1793 (pdt SIFA).

Chatot (Jean)[⁰/₀₀][polytechnicien], 1793 (dg SIFA depuis 1932).

Boujard (Louis)[⁰/_{0x}](préfet d'Oran 1936-1944), 1793 (Indoch. et forest. allumettes), 1946 (pdt Domaines alg.).

Duperon (Ph.)[⁰⁰/_{0x0}](1896), 106 (Bq Syrie + Liban), 216 (dg 1953-67 Bq ottomane), 227 (Bq fr.-ch.), 296 (Cogisa), 364 (Ch. fer Indoch.-Yunnan), 1739 (LUCIA), 1793 (Indoch. forest. allum.), 2239 (Indoch. films+ciné.).

Guillanton (André)[1902-1978][Polytechnicien. Anc. Inspecteur général des mines et de l'industrie sous l'amiral Decoux, puis commissaire féd. aux Aff. écon. de l'Indochine (1946-1948). Puis Bq Indoch. : adm. Eaux élec. IC, Indochinoise d'électricité, Société forestière de la Guyane française et Entreprise du Centre-Afrique (AEC 1951)], 1793 (Indoch. et forest. des allumettes), 2178 (Cenpa).

Maxime-Robert (Jean)(ép. Jeannie Cusenier)[Bq Indoch.], 238 [CFOA], 239 [CFI], 1319 (Indoch. d'élect.), 1361 (Eaux et Elec. de l'Indoch.), 1484 (Salins Midi + Djibouti), 1911 (Cusenier), 2178 (Cenpa).

Immobilière de Saïgon-Cholon [Bq Indoch.], 1793 (Indoch. et forest. des allumettes).

Maspero (Pierre)[fils de Georges Maspero, anc. pdt SIFA 1932-1942], 1793 (secr. gal SIFA).

Chantemerle (A.), 557 (comm. cptes Charb. Tuyén-Quang), 1793 (comm. cptes SIFA).

Schaller (R.), 91 (dir. La Nationale-Ré), 1511 (Phillips & Pain-Vermorel), 1793 (comm. cptes SIFA).

Coloniale de Gestion et de révision (Cie), 1793 (comm. cptes SIFA)

SIÈGE SOCIAL : Saïgon (Sud-Viêtnam). Bureau de correspondance à Paris, 74, rue Saint-Lazare. Tél. TRI. 43-50.

CONSTITUTION : Société anonyme, constituée en 1904, pour un durée de 99 ans.

OBJET : Exploitation industrielle et commerciale de forêts. Fabrication d'allumettes chimiques. Exportation et vente tant à la Colonie qu'à la Métropole et à l'étranger des produits de ses exploitations.

CAPITAL SOCIAL : 12.150.000 piastres, divisé en 40.500 actions de 300 piastres dont 36.000 actions A de capital et 4.500 actions B amorties de 100 piastres. À l'origine, 1.600.000 fr., porté successivement à 12 millions en 1940, puis à 13.500.000 fr. à la suite de l'absorption par fusion, en 1943, de la Société Agricole du Nord-Annam. Entre-temps, 45.520 act. anc. ont été intégralement amorties par prélèvement sur les réserves et remplacées par des actions de jouissance. Transformé en piastres en 1947. Porté à 1.350.000 piastres, puis à 4.050.000 piastres. Regroupement en actions de 300 piastres à partir du 14 avril 1952. Capital porté en 1953 à 12.150.000 piastres par création de 27.000 actions A réparties gratuitement (2 actions A pour 1 A ou B.).

EXPLOITATIONS : Saïgon, Dalat, Loc Ninh, Banghoï et en A-O.F. : Dakar.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 70 % d'intérêt aux actions. Le surplus, sauf prélèvements à décider par l'assemblée, est réparti : 100 % au conseil, 90 % aux actionnaires.

SERVICE FINANCIER : Banque de l'Indochine.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions de 300 \$ et B de 300 amorties de \$: 45. Notice SEF : CO 160.

COUPONS NETS AU PORTEUR : Actions A : n° 1 (2 septembre 1953), 150 p. 50 ; 2 (8 avril 1954), droit d'attribution (2 pour 1 A ou B) ; 3 (15 mars 1955), 123 p. 31.

Actions B : n° 1 (2 septembre 1953), 147 p. ; 2 (8 avril 1954, droit d'attribution) : (2 pour 1 A ou B) ; 3 (15 mars 1955), 118 p. 37.

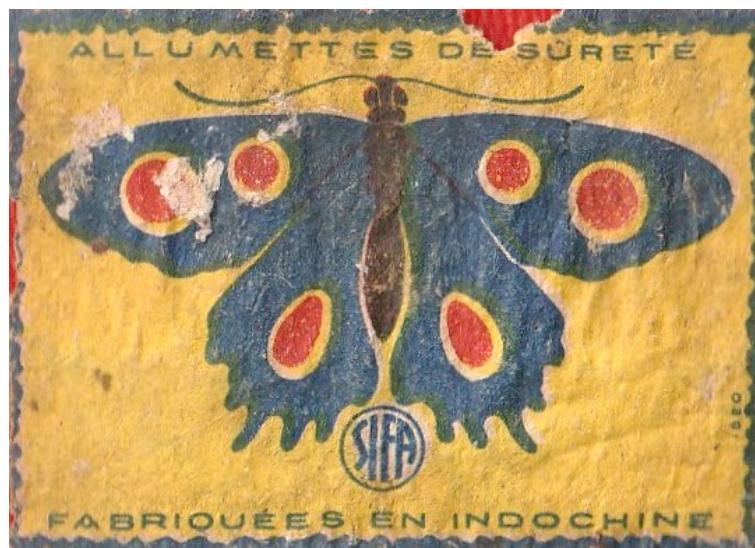
En piastres :

Année	Produits bruts	Amort. et prov.	Bénéf. nets.	Divid. par act.	Divid. par act. jouiss.
1945	2.142.794	401.523	—	—	—
1946	— 880.345	—	— 744.189	—	—
1947	— 827.719	—	— 209.966	—	—
1948	1.344.063	138.369	—	—	—
1949	2.874.847	558.003	597.660	—	—

1950	— 1.841.016	700.410	— 2.541.426	—	—
1951	7.179.864	1.150.000	3.992.163	—	—
1952	10.449.289	5.084.810	2.004.388	201	194
1953	17.929.253	2.172.149	9.753.019	171	164
1954	12.437.971	1.761.815	1.698.161	41	34

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 piastres)

	1951	1952	1953	1954
PASSIF				
Capital	4.050	4.050	12.150	12.150
Réserves	7.694	7.749	2.526	744
Exigible	6.279	6.079	32.307	49.563
Divers	20.561	29.673	29.849	59.151
Bénéfice	3.992	2.005	9.753	5.083
	<u>42.576</u>	<u>49.656</u>	<u>86.585</u>	<u>126.691</u>
ACTIF				
Immobilier	25.512	29.131	54.998	82.741
Réalisable	10.834	13.577	20.110	12.897
Portefeuille	1.791	4.168	5.908	7.533
Caisse	1.542	2.680	5.569	23.520
Perte ex. antérieurs	2.897	—	—	—
	<u>42.576</u>	<u>49.656</u>	<u>86.585</u>	<u>126.691</u>



Cie AFRICAINE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 juillet 1958)

L'exercice 1957 se solde par une perte de 17.597.241 francs C.F.A., que le conseil proposera, à l'assemblée du 3 septembre qui se tiendra à Tiaroye de reporter à nouveau.

Les ventes de cet exercice s'élèvent à 87.566.000 francs C.F.A.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 août 1958)

Le bénéfice net de l'exercice 1957 s'élève à 10.477.159 francs C.F.A.

Il sera proposé à l'assemblée du 13 septembre, la répartition d'un dividende brut de 280 francs C.F.A. par action « A » et de 245 fr. C.F.A. par action « B » (inchangé).

Le bilan au 31 décembre 1957 (avant amortissements), fait état de 413 millions 521.681 fr. C.F.A. d'exigible, en face de 192.416.038 fr. C.F.A. de disponible, de 48.480.941 fr. C.F.A. de valeurs en portefeuille et de 68.528.826 francs C.F.A. de réalisable.

(*L'Information financière, économique et politique*, 6 septembre 1958)

CIE AFRICAINE FORESTIERE ET DES ALLUMETTES. — L'assemblée du 3 septembre tenue à Tiaroye a approuvé les comptes de 1957.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 octobre 1959)

L'assemblée ordinaire qui s'est tenue à Dakar le 30 septembre a approuvé les comptes 1958 qui se soldent, après affectation 8.555.498 fr. C.F.A., par un bénéfice 15.710.382 fr. C.F.A. Le dividende brut a été fixé à 280 fr. C.F.A. par action « A » et 245 fr. C.F.A. par action « B ». Ce dividende n'est pas applicable aux actions nouvelles créées jouissance 1^{er} janvier 1959 en représentation de l'augmentation de capital de 60.750.000 francs C.F.A. à 101.250.000 fr. C.F.A.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 décembre 1959)

La Société vient de créer une filiale à Abidjan sous la dénomination de « Sotrapal ».

Suite :

SIFA (holding)